

VELO®VILLE



TRADUCTION DU MANUEL D'UTILISATION ORIGINAL

FR8

EN 79010



TRADUCTION DU MANUEL D'UTILISATION ORIGINAL DIN 79010

BICYCLETTE DE TRANSPORT ET UTILITAIRES

Lisez les pages 2 à 18 avant votre première sortie !
Contrôlez le fonctionnement comme décrit aux pages 19 à 22 avant chaque sortie !

Tenez compte des intervalles d'entretien spécifiés au chapitre « **Calendrier d'entretien et de maintenance de votre vélo VELO DE VILLE** » dans votre manuel d'utilisation général VELO DE VILLE.

REMARQUE

Lisez dans tous les cas aussi le manuel d'utilisation général VELO DE VILLE, la notice complémentaire VAE/EPAC VELO DE VILLE fournie et la notice du système d'assistance électrique BOSCH, qui vous ont été remises par votre revendeur VELO DE VILLE. Tenez compte également des modes d'emploi éventuellement fournis par les équipementiers.

1^{re} édition, juillet 2023

© Toute reproduction, traduction et copie ou utilisation à des fins commerciales autres, même partielle, et sur des médias électroniques, est interdite sans autorisation préalable écrite de Zedler – Institut für Fahrradtechnik und -Sicherheit GmbH.

© Texte, conception, photographie et réalisation graphique
Zedler – Institut für Fahrradtechnik und -Sicherheit GmbH
www.zedler.de

LE VÉLO DE TRANSPORT ET UTILITAIRE ET SES COMPOSANTS

Cadre :

- Ⓐ Tube central
- Ⓑ Tube de selle
- Ⓒ Hauban
- Ⓓ Base
- Ⓔ Tube de direction

Fourche à suspension :

- Ⓐ Té de fourche / Tête de fourche
- Ⓑ Plongeur
- Ⓒ Fourreau
- Ⓓ Patte de fixation de roue / Patte de fourche

Ⓘ Moteur

Ⓚ Batterie

Cintre :

- Unité de commande (assistance)
- Écran
- Timbre
- Potence
- Unité de commande CliQ Pro (changement de vitesses)
- Lever de frein

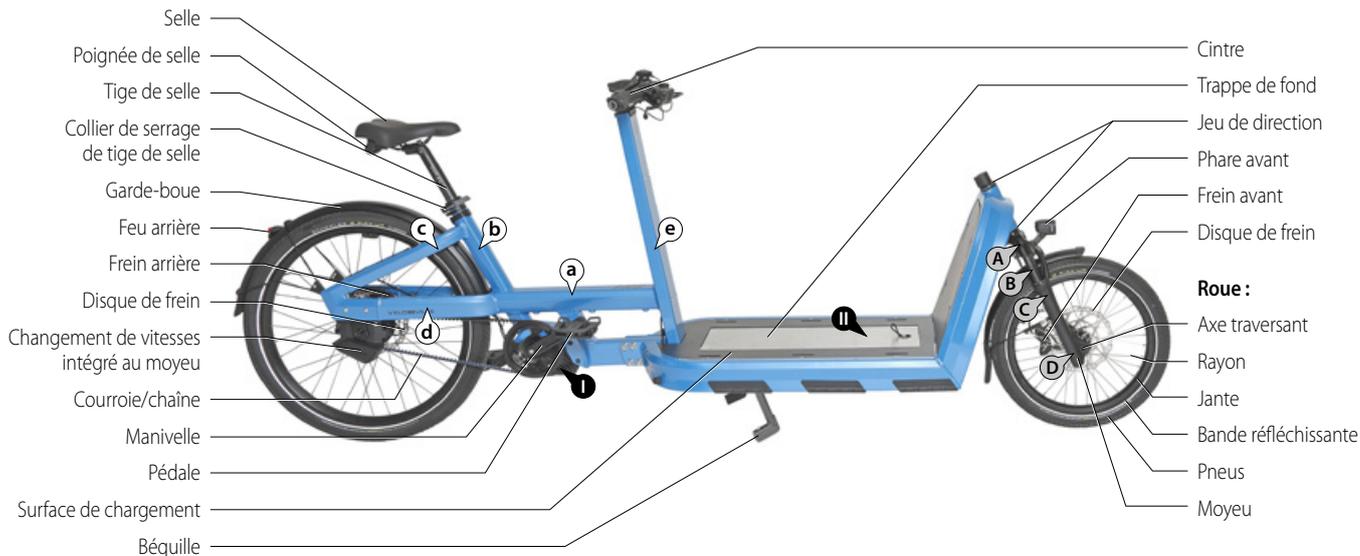
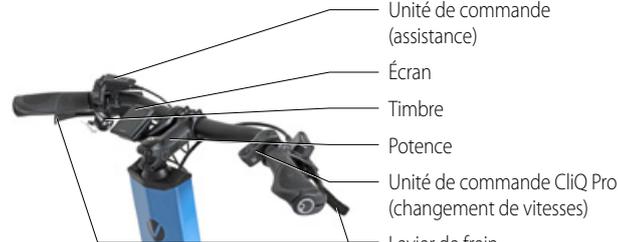


TABLE DES MATIÈRES

REMARQUES SUR CETTE TRADUCTION DU MANUEL D'UTILISATION ORIGINAL DU VÉLO DE TRANSPORT VELO DE VILLE FR8	3
REMARQUES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ	5
UTILISATION CONFORME À L'USAGE PRÉVU	8
LIGNES DIRECTRICES	12
Lignes directrices applicables au remplacement des composants sur les vélos électriques / VAE avec marquage CE de 250 watts à assistance au pédalage jusqu'à 25 km/h	12
Risques en cas de modification de vélos électriques 25 / VAE	13
AVANT LA PREMIÈRE SORTIE AVEC VOTRE VELO DE VILLE FR8	14
AVANT CHAQUE SORTIE AVEC VOTRE VELO DE VILLE FR8	19
APRÈS UNE CHUTE AVEC VOTRE VELO DE VILLE FR8	23
TRANSPORT DE PERSONNES ET DE BIENS SUR VOTRE VELO DE VILLE FR8	26
Transport de biens	26
Transport de personnes	28
INDICATIONS POUR ROULER EN VELO DE VILLE FR8	31
STATIONNEMENT DE VOTRE VELO DE VILLE FR8	32
BATTERIE – DÉMONTAGE, MONTAGE ET CHARGEMENT	34
Démontage de la batterie	34
Montage de la batterie	35
Chargement de la batterie lorsqu'elle est montée	35
Chargement de la batterie lorsqu'elle est démontée	36
ACCESSOIRES	38
TRANSPORT DU VELO DE VILLE FR8	39

ENTRETIEN ET MAINTENANCE	40
EXIGENCES LÉGALES	42
RESPONSABILITÉ POUR DÉFAUT D'UNE QUALITÉ ASSURÉE ET GARANTIE	43
Remarques concernant l'usure	43
CONDITIONS DE GARANTIE AT ZWEIRAD GMBH	44
CARTE D'IDENTIFICATION DU VÉLO	45
PROTOCOLE DE REMISE	46
INTERVALLES D'INSPECTION – ESPACES PRÉVUS POUR LES CACHETS	47
DÉCLARATION DE CONFORMITÉ	52



Accordez une attention particulière aux symboles suivants :

⚠ DANGER

Ce symbole met en garde contre une situation dangereuse qui peut impliquer des blessures graves, voire même la mort si les actions décrites ne sont pas effectuées ou si des mesures de précaution correspondantes ne sont pas prises.

⚠ ATTENTION

Ce symbole met en garde contre une situation dangereuse qui peut impliquer des blessures mineures à modérées si les actions décrites ne sont pas effectuées ou si des mesures de précaution correspondantes ne sont pas prises.

REMARQUE

Ce symbole vous avertit de mauvais comportements n'impliquant pas de blessures, mais des dommages matériels et des nuisances pour l'environnement.

INSTRUCTION DE SÉCURITÉ

Ce symbole donne des instructions de sécurité spécifiques et des informations concernant le maniement du produit ou renvoie au passage correspondant du manuel d'utilisation méritant une attention particulière.

Les conséquences possibles en cas de non-respect des mises en garde signalées par ces symboles ne sont pas toujours décrites dans les textes qui accompagnent ces symboles dans la traduction du manuel d'utilisation original du vélo de transport VELO DE VILLE FR8.



Pour améliorer la lisibilité, la forme masculine est utilisée dans cette traduction du manuel d'utilisation original pour les désignations de personnes et les noms personnels. Les termes correspondants s'appliquent en principe à tous les sexes dans le sens d'une égalité de traitement. La forme abrégée est utilisée uniquement pour des raisons rédactionnelles et n'implique aucun jugement.



REMARQUES SUR CETTE TRADUCTION DU MANUEL D'UTILISATION ORIGINAL DU VÉLO DE TRANSPORT VELO DE VILLE FR8

Cette traduction du manuel d'utilisation original VELO DE VILLE est une notice complémentaire précisant les spécificités de votre **vélo de transport VELO DEVILLE FR8 [d-f]**. Elle forme une unité avec le **manuel d'utilisation général VELO DE VILLE**, la notice complémentaire VAE/EPAC VELO DE VILLE et la notice technique du système d'assistance électrique BOSCH, que vous avez reçus avec votre vélo de transport VELO DE VILLE FR8.

- Cette **traduction du manuel d'utilisation original VELO DE VILLE** décrit les spécificités qui résultent du maniement de votre vélo de transport VELO DE VILLE FR8.
- La **notice complémentaire VAE/EPAC VELO DE VILLE** contient de nombreux conseils pratiques destinés à vous faciliter la prise en main de votre VAE, de même que des informations utiles sur ses aspects techniques, sa maintenance et son entretien.
- Vous trouverez de plus amples informations sur le système d'assistance électrique dans la **notice technique du système d'assistance électrique BOSCH**.

Tenez impérativement aussi compte du **manuel d'utilisation général VELO DE VILLE**, des modes d'emploi spéciaux VELO DE VILLE applicables aux

accessoires et des modes d'emploi des équipements, disponibles au téléchargement sur le site Internet de VELO DE VILLE.

<https://www.velo-de-ville.com/fr/service/downloads>



Dans ce manuel d'utilisation complémentaire pour le vélo de transport VELO DE VILLE FR8, nous avons rassemblé pour vous de nombreux conseils pratiques sur le maniement et l'utilisation de votre nouveau VELO DE VILLE FR8. Ces conseils tiennent compte de ses différences avec un VAE normal.

Ce manuel d'utilisation n'a pas pour vocation de vous permettre d'assembler un VELO DE VILLE FR8 à partir de pièces détachées, de le réparer ou de procéder au montage final d'un VELO DE VILLE FR8 pré-assemblé.

Cette traduction du manuel d'utilisation original VELO DE VILLE ne saurait s'appliquer à d'autres types de vélos que le vélo de transport VELO DE VILLE FR8 représenté ou cité ici.



Le fabricant se réserve le droit de modifier les caractéristiques techniques de ses produits par rapport aux indications et illustrations de la présente traduction du manuel d'utilisation original VELO DE VILLE.

Ce système de manuels d'utilisation est conforme aux exigences de la norme **DIN 79010 « Cycles – Bicyclettes de transport et utilitaires »**, la norme **DIN EN 15194 « Cycles – Cycles à assistance électrique – Bicyclettes EPAC »** ainsi que de la **directive sur les machines 2006/42/CE**.

Cette traduction du manuel d'utilisation original VELO DE VILLE est soumise à la législation européenne. En cas de livraison du vélo de transport VELO DE VILLE FR8 [a-c] en dehors de l'Union Européenne, des notices techniques complémentaires doivent être fournies par le fabricant.

⚠ ATTENTION

Les modes d'emploi des équipementiers relatifs aux composants individuels sont dans tous les cas prioritaires à cette traduction du manuel d'utilisation complémentaire du vélo de transport VELO DE VILLE FR8. Ceci vaut notamment en cas de contradictions entre le mode d'emploi de l'équipementier et cette traduction du manuel d'utilisation complémentaire du vélo de transport VELO DE VILLE FR8. Cette règle s'applique aussi aux couples de serrage stipulés pour les vis.

INSTRUCTION DE SÉCURITÉ

Conservez précieusement cette traduction du manuel d'utilisation original VELO DE VILLE et transmettez-la au nouvel utilisateur éventuel, si vous vendez, prêtez ou cédez d'autre manière votre vélo de transport VELO DE VILLE FR8 à une tierce personne.

Tenez-vous au courant sur www.velo-de-ville.com

Les manuels d'utilisation généraux VELO DE VILLE, la notice complémentaire VAE/EPAC VELO DE VILLE, la notice technique du système d'assistance électrique BOSCH ainsi que les modes d'emploi des équipementiers sont disponibles au téléchargement sur le site Internet de VELO DE VILLE :

<https://www.velo-de-ville.com/fr/service/downloads>





REMARQUES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

**Chère cliente VELO DE VILLE,
Cher client VELO DE VILLE,**

En achetant ce VELO DE VILLE FR8 [d] – Made in Germany, vous avez opté pour un produit de qualité. Votre nouveau VELO DE VILLE FR8 a été assemblé par un professionnel, à partir de pièces soigneusement conçues et fabriquées. Votre revendeur VELO DE VILLE a procédé à son montage final et vérifié son bon fonctionnement.

Lisez et suivez cette traduction du manuel d'utilisation original VELO DE VILLE avant de mettre en service votre VELO DE VILLE FR8. Observez toutes les consignes dans ce manuel d'utilisation complémentaire pour le vélo de transport VELO DE VILLE FR8 et réalisez tous les contrôles nécessaires pour vous permettre une prise en main facile et agréable dès les premiers coups de pédale.

Le présent manuel d'utilisation complémentaire pour le vélo de transport VELO DE VILLE FR8 contient de nombreux conseils pratiques destinés à vous faciliter la prise en main du VELO DE VILLE FR8, de même que des informations utiles sur ses aspects techniques, sa maintenance et son entretien. Lisez attentivement cette traduction du manuel d'utilisation original VELO DE VILLE. Même si vous avez pratiqué le vélo toute votre vie, les informations qu'il contient vous seront utiles, car elles tiennent compte de l'évolution considérable qu'a connue la technologie des VAE et des vélos de transport ces dernières années [e].

Avant d'entreprendre votre première sortie sur votre nouveau VELO DE VILLE FR8, prenez le temps de lire au moins les chapitres suivants :

« **Utilisation conforme à l'usage prévu** »

« **Avant la première sortie avec votre VELO DE VILLE FR8** »

« **Indications pour rouler en VELO DE VILLE FR8** »

« **Transport de personnes et de biens sur votre VELO DE VILLE FR8** »

Prenez pour habitude de procéder régulièrement aux contrôles décrits dans le chapitre « **Avant chaque sortie avec votre VELO DE VILLE FR8** ». Ainsi, vous pourrez découvrir au plus vite les éventuels problèmes survenus pendant l'utilisation.

En effectuant les travaux de réglage et de maintenance décrits [f], vous devez toujours garder à l'esprit que les instructions et les indications qui y sont faites s'appliquent uniquement et exclusivement à ce vélo de transport VELO DE VILLE FR8. Nos conseils ne sauraient s'appliquer sans restriction à d'autres types de vélo à assistance électrique ou vélos de transport. En raison de la diversité et de l'évolution des modèles, la description des travaux peut éventuellement ne pas être complète.

Tenez compte absolument des modes d'emploi des équipementiers que votre revendeur VELO DE VILLE vous a éventuellement remis.



Selon l'expérience et/ou l'habileté manuelle de la personne effectuant les travaux, ces modes d'emploi peuvent paraître lacunaires. Certains travaux peuvent nécessiter un outillage spécial ou des notices complémentaires. Si vous avez le moindre doute, demandez conseil à votre revendeur VELO DE VILLE.

N'attendez pas de ce manuel d'utilisation complémentaire pour vélo de transport VELO DE VILLE FR8 qu'il vous communique le savoir-faire et l'expertise d'un mécanicien vélo.

Sur route, adoptez une conduite modérée et équipez-vous des équipements prescrits par le code de la route, pour votre sécurité et celle des autres usagers.

Avant que vous n'enfourchiez votre vélo, permettez-nous de vous rappeler certains principes de sécurité : vous et vos passagers devez toujours porter un casque et des lunettes convenablement ajustés [a]. Portez toujours des vêtements appropriés à la pratique cycliste, de couleur claire et voyante, à savoir des pantalons ou cuissards moulants et des chaussures avec une semelle antidérapante et rigide [b].

Ce manuel complémentaire pour le vélo de transport VELO DE VILLE FR8 n'a pas pour objet de vous enseigner le maniement et la conduite d'un vélo de transport. Lorsque vous roulez en vélo de transport, vous devez être conscient que c'est une activité qui peut aussi être associée à des risques et que vous devez, en tant que cycliste, veiller à toujours conserver le contrôle de votre VELO DE VILLE FR8.

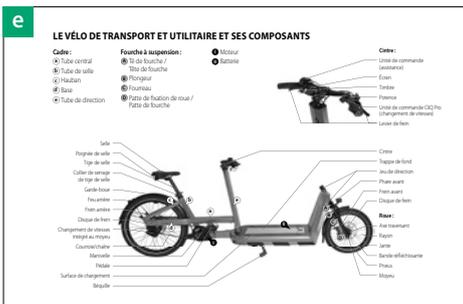
Conduire un vélo de transport exige une bonne condition physique, de l'adresse et de la prudence.

Exercez-vous avec votre VELO DE VILLE FR8 non chargé et sans transporter d'enfants ou passagers dans un endroit à l'écart de la circulation, sans autres usagers de la route jusqu'à le maîtriser correctement.

Puis chargez des biens sur votre VELO DE VILLE FR8 et roulez pour vous entraîner [c]. Ne prenez des enfants et des passagers que quand vous vous sentez assez sûr de vous dans la conduite de votre VELO DE VILLE FR8 chargé.

Comme pour presque toutes les activités, conduire un vélo de transport peut entraîner des blessures. Par conséquent, restez vigilant et soyez conscient des dangers potentiels et de leurs conséquences lorsque vous montez sur un vélo de transport. Rappelez-vous que vous n'êtes pas protégé sur un vélo de transport comme dans une voiture par une carrosserie, un système ABS ou des airbags. Aussi, roulez toujours avec prudence et respectez les droits des autres usagers. Ne roulez jamais lorsque vous êtes sous l'influence de médicaments, de drogues ou d'alcool, ou encore si vous êtes fatigué.

Respectez la réglementation relative à la pratique du vélo électrique et/ou du vélo de transport en dehors du réseau routier. Ces règles varient d'un pays à l'autre. Respectez la nature lorsque vous faites des randonnées à travers champs ou en forêt. Roulez uniquement sur des routes et des chemins à revêtement dur et balisés.



⚠ DANGER

Règles à respecter : ne vous accrochez pas à un véhicule lorsque vous roulez à vélo. Ne conduisez pas sans les mains. Ne retirez vos pieds des pédales que si l'état de la route l'exige. Tenez également compte du fait qu'à vélo, il est interdit de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre un son (écouteurs, oreillettes ou casque audio).

Rappelez-vous que vous ne faites pas de bruit lorsque vous roulez et que vous avez une certaine vitesse. Évitez d'effrayer les piétons ou d'autres cyclistes. Signalez-vous à temps avec votre timbre **[d]** ou ralentissez pour prévenir les risques d'accident. Familiarisez-vous avec votre vélo de transport VELO DE VILLE FR8.

Familiarisez-vous tout d'abord avec les différents composants de votre VELO DE VILLE FR8. Ouvrez le pan intérieur de la couverture recto de ce manuel d'utilisation complémentaire. Vous y trouverez une illustration d'un vélo de transport VELO DE VILLE FR8 avec la désignation des principaux composants **[e]**. Conservez la page dépliée pendant la lecture. Elle vous permettra de repérer rapidement les composants mentionnés dans le texte.

⚠ DANGER

Lors de l'entretien et des travaux de réglage de votre VELO DE VILLE FR8, ne présumez pas de vos capacités, dans l'intérêt de votre propre sécurité. En cas de doute ou si vous avez des questions, demandez conseil à votre revendeur VELO DE VILLE.

L'efficacité des freins et l'adhérence des pneus peuvent diminuer considérablement par temps humide. Si vous roulez sur une chaussée humide et meuble, soyez particulièrement prudent et adoptez une vitesse beaucoup moins élevée que lorsque vous roulez par temps sec.

⚠ DANGER

Ne partez jamais sans avoir au préalable bien attaché vos passagers et les objets sur la surface de chargement, dans le casier de transport et/ou sur le porte-bagages, c'est-à-dire de les avoir bien arrimés avec des ceintures de sécurité ou des sangles de serrage, etc. Si le chargement glisse ou si les passagers font des mouvements rapides ou brusques, le centre de gravité peut se déplacer et entraîner une situation critique. Lisez les chapitres « Indications pour rouler en VELO DE VILLE FR8 » et « Transport de personnes et de biens sur votre VELO DE VILLE FR8 » dans ce manuel d'utilisation complémentaire pour le vélo de transport VELO DE VILLE FR8 et observez les informations sur votre VELO DE VILLE FR8.

⚠ ATTENTION

Un chargement lourd du VELO DE VILLE FR8 peut entraîner des secousses plus fortes pendant la conduite que sur un vélo classique. À force, cela peut entraîner des douleurs. Ces douleurs sont diminuées en amortissant les vibrations avec une fourche à suspension. Demandez à votre revendeur VELO DE VILLE de se charger de bien régler la fourche à suspension.



UTILISATION CONFORME À L'USAGE PRÉVU

Votre vélo de transport VELO DE VILLE FR8 [a] fait partie des vélos de transport à deux roues du type « Long John ». Il est destiné au transport de personnes et de biens.

Ce qui caractérise les vélos de transport du type « Long John », ce sont la surface de chargement profonde et/ou un casier de transport entre le cintre et la roue avant [b]. La dynamique de conduite d'un tel vélo ressemble à celle d'un vélo classique grâce à la forme à deux roues et au centre de gravité bas. Vous devez toutefois faire attention aux différences dans le comportement de conduite, l'agilité, le rayon de braquage et la stabilité sur route de votre VELO DE VILLE FR8, en particulier parce qu'il est nettement plus lourd et long.

Votre VELO DE VILLE FR8 est prévu pour un usage sur des surfaces stabilisées, à savoir des routes et pistes cyclables asphaltées et des chemins de campagne avec une surface gravillonnée autorisés à la circulation en vélo. Les roues avant et arrière restent en permanence en contact avec le sol.

Votre VELO DE VILLE FR8 a été spécialement conçu pour transporter des charges ainsi que des objets lourds et encombrants. Votre VELO DE VILLE FR8 peut aussi transporter des enfants avec des sièges et/ou des systèmes de ceintures spéciaux. Quand vous transportez quelqu'un, vous devez changer vos habitudes par rapport à un vélo classique.

Rouler avec un vélo de transport exige beaucoup d'adresse et de prudence, surtout quand il est chargé [c] et/ou que vous transportez des passagers.

L'usage supplémentaire d'une remorque (pour enfants) sur votre VELO DE VILLE FR8 est autorisé.

Un porte-bagages arrière disponible en option (comme accessoire) permet d'emporter d'autres bagages.

⚠ DANGER

- Il est interdit de monter des sièges enfant sur le porte-bagages arrière.
- Il n'est possible de monter des sièges enfant sur le porte-bagages que si ce dernier porte un marquage correspondant. Pour de plus amples informations à ce sujet, adressez-vous à votre revendeur VELO DE VILLE.
- Il est interdit de dépasser le poids total maximum autorisé pour le vélo de transport VELO DE VILLE FR8, qui correspond à la somme des poids du cycliste, du vélo, de la charge transportée/des passagers et éventuellement de la remorque. Les indications précises se trouvent plus loin dans ce chapitre.

d **CARTE D'IDENTIFICATION DU VELO**

Revendeur	AT Zeveland GmbH	Utilisation conforme à l'usage prévu	
N° de série	_____	Utilisation conformément à	
Modèle	_____	<input type="checkbox"/> Vélo de transport de type « Lang-koffer »	Poids total maximum autorisé :
N° de cadre	_____	<input type="checkbox"/> Vélo de transport de type « Lang-koffer »	250 kg
Système de propulsion	_____	<input type="checkbox"/> Vélo de transport de type « Lang-koffer »	75 kg
<input type="checkbox"/> Motor sur roue avant	_____	<input type="checkbox"/> charge transportée sur le porte-bagages arrière, accessoires compris	maximum 25 kg
<input type="checkbox"/> Motor sur roue arrière	_____	<input type="checkbox"/> charge transportée sur le porte-bagages arrière, accessoires compris, et/ou chargement et/ou passagers, accessoires compris, avant ou dans le casier de transport	maximum 100 kg
Modèle de batterie	_____	<input type="checkbox"/> poids du cycliste (kg)	maximum 45 kg
N° de clé	_____	<input type="checkbox"/> charge transportée sur le porte-bagages arrière, accessoires compris	
Tension (volts)	_____	<input type="checkbox"/> charge transportée sur le porte-bagages arrière, accessoires compris, et/ou chargement et/ou passagers, accessoires compris, avant ou dans le casier de transport	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Amplitude hauteur (cm)	_____	<input type="checkbox"/> poids total de la remorque avec chargement et/ou passagers	
Capacité (litres/hauteur)	_____	<input type="checkbox"/> charge transportée sur le porte-bagages arrière, accessoires compris, et/ou chargement et/ou passagers, accessoires compris, avant ou dans le casier de transport	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Fonction à suspension (constructeur/modèle)	_____	<input type="checkbox"/> poids total de la remorque avec chargement et/ou passagers	
Forme de cadre	_____	<input type="checkbox"/> charge transportée sur le porte-bagages arrière, accessoires compris, et/ou chargement et/ou passagers, accessoires compris, avant ou dans le casier de transport	
Taille de cadre	_____	<input type="checkbox"/> poids total de la remorque avec chargement et/ou passagers	
Taille de roue ou de pneu	_____	<input type="checkbox"/> charge transportée sur le porte-bagages arrière, accessoires compris, et/ou chargement et/ou passagers, accessoires compris, avant ou dans le casier de transport	
Casier	_____	<input type="checkbox"/> poids total de la remorque avec chargement et/ou passagers	
Numéro du cadre	_____	<input type="checkbox"/> charge transportée sur le porte-bagages arrière, accessoires compris, et/ou chargement et/ou passagers, accessoires compris, avant ou dans le casier de transport	

! DANGER !
Lisez au moins les chapitres « Utilisation conforme à l'usage prévu », « Avant la première utilisation avec votre VELO DE VILLE FR8 » et « Avant chaque sortie avec votre VELO DE VILLE FR8 » dans ce manuel d'utilisation complémentaire VELO DE VILLE pour le vélo de transport FR8.

Casier et signature du revendeur VELO DE VILLE



Utilisez exclusivement votre VELO DE VILLE FR8 pour l'usage pour lequel il est prévu. Sinon il se pourrait que le VELO DE VILLE FR8 ne supporte pas les contraintes auxquelles il est exposé et qu'une défaillance survienne. Les conséquences peuvent être graves et imprévisibles.

En outre, la garantie devient caduque en cas d'utilisation non conforme à l'usage prévu. Demandez à votre revendeur VELO DE VILLE de vous confirmer la catégorie à laquelle votre VELO DE VILLE FR8 appartient et vérifiez sur la carte d'identification du vélo [d].

Le **poids total maximum autorisé** est la somme des éléments suivants :

Poids du VELO DE VILLE FR8 : 75 kg
+ poids du cycliste (kg)

+ charge transportée sur le porte-bagages arrière, accessoires compris : **maximum 25 kg**
 (ou 27 kg en cas de montage d'un porte-bagages arrière correspondant)

+ chargement et/ou passagers, accessoires compris, p. ex. Maxi Cosi, sur la surface de chargement avant et/ou dans le casier de transport : **maximum 100 kg**

+ poids total de la remorque avec chargement et/ou passagers : **maximum 45 kg**
= poids total maximum autorisé 250 kg

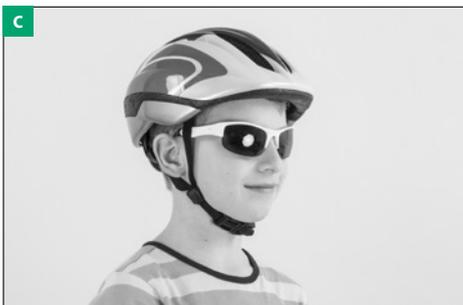
En cas de doute ou si vous avez des questions, demandez conseil à votre revendeur VELO DE VILLE.

Vous pouvez transporter des personnes sur votre VELO DE VILLE FR8 à condition de respecter les points suivants :

- Devant dans le casier de transport : maximum 2 enfants (attachés avec des ceintures 3 points) [e] âgés entre 2 et 7 ans et jusqu'à une taille maximale de 1,20 m et un poids maximal de 22 kg par enfant.
- Si vous disposez d'une fixation pour Maxi Cosi [f], vous pouvez également transporter un autre enfant de 9 mois et plus dans le Maxi Cosi. Tenez dans ce cas compte des indications du fabricant de la fixation.
- Dans la remorque pour vélo : maximum 2 enfants jusqu'à un poids total maximum de 45 kg de la remorque.

La personne qui transporte et conduit le VELO DE VILLE FR8 doit avoir au moins 16 ans.

Vous trouverez des informations détaillées sur le transport de personnes et de biens dans le chapitre « **Transport de personnes et de biens sur votre VELO DE VILLE FR8** ».



⚠ DANGER

- Votre VELO DE VILLE FR8 est prévu pour un usage sur des surfaces stabilisées, à savoir des routes et pistes cyclables asphaltées et des chemins de campagne avec une surface gravillonnée autorisés à la circulation en vélo. Les roues avant et arrière restent en permanence en contact avec le sol.
- Ne démarrez jamais avant d'avoir correctement arrimé les objets sur la surface de chargement, le porte-bagages arrière et/ou dans le casier de transport et/ou d'avoir attaché vos passagers, c'est-à-dire de les avoir équipés de ceintures de sécurité et de sangles de serrage, etc. [a]. Si le chargement glisse et si les passagers font des mouvements rapides ou brusques, le centre de gravité peut se déplacer et entraîner une situation critique. Lisez le chapitre « Transport de personnes et de biens sur votre VELO DE VILLE FR8 » et observez les informations sur votre VELO DE VILLE FR8.
- Il est interdit de modifier ou de manipuler (« tuning ») votre VELO DE VILLE FR8. Les modifications et manipulations entraînent la caducité de la garantie et de la couverture de l'assurance responsabilité civile. Votre VELO DE VILLE FR8 ne pourra alors plus être utilisé sur la voie publique (champ d'application du code de la route) et sur les chemins forestiers.

⚠ DANGER

- De manière générale, le chargement et les passagers altèrent la conduite de votre VELO DE VILLE FR8 et rallongent la distance de freinage ! Vous devez faire particulièrement attention dans les virages et dans les descentes surtout. Vous devez donc commencer par vous exercer à conduire et à freiner avec votre VELO DE VILLE FR8 non chargé, sans enfants ni passagers dans un endroit à l'écart de la circulation. Puis augmentez progressivement le poids du chargement. Soyez particulièrement prudent et prévoyant. Lisez le chapitre « Indications pour rouler en VELO DE VILLE FR8 ».
- Ajustez la pression des pneus en fonction de la charge supplémentaire [b]. La pression de gonflage maximale figure sur le flanc du pneu.
- Précisez à l'enfant ou aux enfants que vous transportez qu'ils ne doivent en aucun cas sortir leurs bras et jambes du casier de transport ou de la remorque pour enfant quand vous conduisez. Des mouvements rapides et brusques de votre enfant vous déstabiliseront pendant que vous conduisez.
- Vous et vos passagers devez toujours porter un casque convenablement ajusté [c].

DANGER

Avant de démarrer, assurez-vous que votre enfant ou les enfants que vous transportez sont suffisamment résistants pour supporter les secousses et les forces exercées pendant le trajet.

Votre VELO DE VILLE FR8 est conçu pour supporter un poids total maximum autorisé de 250 kg. Ce poids correspond à la somme des poids du cycliste, des passagers et/ou du chargement, des accessoires et du VELO DE VILLE FR8. Vous trouverez de plus amples informations sur la bonne répartition du poids plus loin dans ce chapitre et sur la carte d'identification du vélo.

Ne surestimez pas vos propres forces et veillez à ce que le poids du chargement ne dépasse pas celui du cycliste. Sinon vous pourriez perdre le contrôle de votre VELO DE VILLE FR8 dans des situations critiques.

REMARQUE

Nous vous recommandons avec force de souscrire une police d'assurance responsabilité civile. Assurez-vous que votre assurance vous couvre pour les dommages pendant la conduite avec le VELO DE VILLE FR8. Contactez votre agence d'assurance.

REMARQUE

Veillez noter que plus vous chargez votre vélo, plus il s'use. Vous devez donc régulièrement contrôler l'état des pièces d'usure, a minima comme décrit dans le chapitre « Calendrier d'entretien et de maintenance de votre vélo VELO DE VILLE » dans votre manuel d'utilisation général VELO DE VILLE et/ou dans la notice complémentaire VAE/EPAC VELO DE VILLE. Dans des conditions difficiles, par exemple lorsque vous roulez sous la pluie, si la voie est sale ou si vous franchissez de grands dénivelés avec un chargement lourd, vous devrez nettement raccourcir les intervalles.

Toutes les informations dans ce manuel d'utilisation complémentaire du vélo de transport VELO DE VILLE FR8 se rapportent à un usage privé du VELO DE VILLE FR8. Tout usage commercial a des répercussions sur l'intervalle entre deux inspections de votre VELO DE VILLE FR8, qui peut nettement diminuer. Dans ce cas, il faudra impérativement prévoir de confier votre vélo plus souvent pour révision à votre revendeur VELO DE VILLE. Adressez-vous à votre revendeur VELO DE VILLE.

INSTRUCTION DE SÉCURITÉ

Votre VELO DE VILLE FR8 est nettement plus long et peut-être aussi plus large (en cas d'utilisation d'un casier de transport par ex.) qu'un vélo ou vélo électrique classique. Les stationnements pour vélo ne sont pas toujours assez grands pour accueillir des vélos de transport. Veillez à ne pas encombrer la route, la piste cyclable ou la voie piétonne, pour ne pas gêner les fauteuils roulants par ex., lorsque vous garez votre VELO DE VILLE FR8.

Vous avez le droit de transporter des enfants de différents groupes d'âge dans le casier de transport de VELO DE VILLE FR8, à condition d'observer des prescriptions spéciales de sécurité. Lisez ce chapitre et les chapitres « Transport de personnes » et « Exigences légales » pour en savoir plus et observez les indications qui y sont faites. Si vous souhaitez utiliser le VELO DE VILLE FR8 dans un pays autre que l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, renseignez-vous sur la réglementation en vigueur dans ce pays.

Les réglementations et les prescriptions concernant les vélos de transport sont revues en permanence. Informez-vous dans la presse quotidienne des évolutions actuelles de la situation juridique.

LIGNES DIRECTRICES

Lignes directrices applicables au remplacement des composants sur les vélos électriques / VAE avec marquage CE de 250 watts à assistance au pédalage jusqu'à 25 km/h

CATÉGORIE 1	CATÉGORIE 2	CATÉGORIE 3	CATÉGORIE 4
Composants qui ne peuvent être remplacés qu'après autorisation du constructeur du véhicule / du fournisseur du système	Composants qui peuvent être remplacés après autorisation du constructeur du véhicule ou de la pièce*	Composants ne nécessitant pas d'autorisation spéciale	Consignes particulières relatives au montage d'accessoires
<ul style="list-style-type: none"> > Moteur > Capteurs > Commandé électronique > Câbles électriques > Unité de commande sur le guidon > Écran > Pack de batterie > Chargeur 	<ul style="list-style-type: none"> > Manivelles (À condition que la longueur (centre de la patte de fixation – centre du pas de vis de pédale) et la distance entre manivelles – centre du cadre (coefficient Q) soient toutes deux respectées) > Roue sans moteur de moyeu (Si l'ETRTO est observé) > Chaîne / Courroie dentée (Si la largeur originale est respectée) > Ruban fond de jante Les rubans fonds de jante et les jantes doivent être assortis. La modification de la combinaison peut provoquer un glissement du ruban fond de jante et donc des défauts sur la chambre à air) > Pneus (L'accélération plus rapide, le poids supplémentaire et une prise plus rapide des virages nécessitent l'utilisation de pneus homologués pour usage avec des vélos électriques. Il convient de tenir compte du fait que l'ETRTO soit observé) > Câbles / Gaines de frein > Plaquettes / Patins de frein (Freins à disque, à rouleaux, à tambour) > Ensemble guidon-potence (Dans la mesure où les longueurs de gaine et/ou de câble ne doivent pas être modifiées. Dans le cadre des longueurs de gaine originales, il doit être possible de modifier la position d'assise dans le sens du consommateur. En outre, la répartition des charges sur le vélo change fortement et peut entraîner des caractéristiques de guidage critiques) > Selle et tige de selle (Si le décalage vers l'arrière par rapport à la plage d'utilisation de série originale n'est pas supérieur à 20 mm. Dans le cas d'une tige de selle suspendue, cette règle s'applique avec le cycliste assis dans une position typique de conduite. Dans ce cas aussi, une répartition modifiée de la charge en dehors de la plage de réglage prévue peut entraîner des caractéristiques de guidage critiques. La longueur des tiges de selle sur les rails de selle et la forme de la selle jouent aussi un rôle à cet égard) > Phares (Les phares sont conçus pour une tension prédéfinie qui doit correspondre aux batteries des véhicules. Il faut également garantir la compatibilité électromagnétique (CEM), le phare pouvant représenter une partie des perturbations potentielles) 	<ul style="list-style-type: none"> > Jeu de direction > Boîtier de pédalier > Pédales (Si la pédale n'est pas plus large que la plage d'utilisation de série/originaline) > Dérailleur avant > Dérailleur arrière (Tous les composants du passage de vitesse doivent être assortis au nombre de vitesses et être compatibles entre eux) > Manette de vitesses / Poignée tournante > Câbles et gaines de changement de vitesses > Plateaux / Disque à courroie / Jeu de pignons (Si le nombre de dents et le diamètre sont identiques à ceux de la plage d'utilisation de série/originaline) > Protection de chaîne > Garde-boue (Si la largeur n'est pas inférieure à celle de série/originaline et que la distance par rapport au pneu s'élève à au moins 10 mm) > Rayons > Chambre à air de même construction et valve identique > Dynamo > Phares alimentés par batterie / pile (Uniquement s'ils sont dotés d'un numéro C) > Feu arrière (Fonctionnant avec la dynamo ou alimenté par la batterie du VAE) > Catadioptre > Dispositif réfléchissant de rayon > Béquille > Poignées avec serrage à vis > Sonnette 	<ul style="list-style-type: none"> > Les embouts de cintre (bar ends) sont autorisés à condition d'être montés de manière conforme vers l'avant (La répartition de la charge ne doit pas être fondamentalement modifiée) > Les rétroviseurs sont autorisés. > Les feux supplémentaires, alimentés par piles ou batteries et conformes à § 67 du code de la route allemand (StVZO) avec un numéro C (certificat de contrôle) sont autorisés (renseignez-vous sur la législation en vigueur dans votre pays). > Les remorques ne sont autorisés qu'après validation par le constructeur du véhicule. > Les sièges enfant ne sont autorisés qu'après validation par le constructeur du véhicule. > Les paniers à l'avant sont considérés comme critiques en raison du caractère indéfini de la répartition de la charge. Uniquement autorisés après validation par le constructeur du véhicule. > Les sacs de vélo et top cases sont autorisés. Il faut tenir compte du poids total admissible, de la capacité de charge max. du porte-bagages et d'une bonne répartition des charges. > Les dispositifs de protection contre les intempéries fixes ne sont autorisés qu'après validation par le constructeur du véhicule. > Les porte-bagages à l'avant et l'arrière ne sont autorisés qu'après validation par le constructeur du véhicule.
Composants qui ne peuvent être remplacés qu'après autorisation du constructeur du véhicule			
<ul style="list-style-type: none"> > Cadre > Amortisseur > Fourche rigide et suspendue > Roue pour moteur de moyeu > Système de freinage > Patins de frein (freins sur jante) > Porte-bagages (Les porte-bagages influencent directement la répartition des charges sur le vélo. Des allérations négatives et positives peuvent toutes deux modifier le comportement de conduite tel que défini par le constructeur) 			
Traduction et réalisation graphique : Zedler-Institut www.zedler.de Version : 05/2023			

! Ceci est la traduction des lignes directrices originales élaborées par ZIV, VSF, BIV (l'association faitière allemande des mécaniciens-cycles) et velotech.de en collaboration avec Zedler-Institut (Leitfaden für den Bauteiltausch bei CE-gekehrten E-Bikes/Pedelecs mit 250 Watt und einer Treterunterstützung bis 25 km/h) mises à jour en 2023. En cas de doute, la version originale allemande fait foi.



Cet ouvrage est sous licence Creative Commons. La licence complète est consultable à l'adresse <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/> ou vous pouvez envoyer un courrier à : Zedler – Institut für Fahrtechnik und -Sicherheit GmbH, Ludwigsburg, Internet : www.zedler.de

Les présentes lignes directrices ont été établies avec l'aide des experts des associations/entreprises suivants (par ordre alphabétique) :



Risques en cas de modification de vélos électriques 25 / VAE

Les vélos électriques 25 / VAE sont conçus pour un régime de puissance continu de 250 watts et limités à une vitesse maximale par construction avec assistance électrique de 25 km/h.

Ce n'est que s'ils respectent ces limites qu'ils sont considérés comme vélos conformes au code de la route (§ 63a alinéa 2, code de la route allemand (StVZO), renseignez-vous sur la législation en vigueur dans votre pays).

Toute augmentation de la puissance et/ou de la vitesse spécifique au-delà de ces limites entraîne la classification du vélo dans la catégorie des véhicules motorisés.

Les conséquences sont les suivantes* :

- > homologation obligatoire
- > nécessité de posséder un permis de conduire (classe en fonction de la vitesse maximale)
- > nécessité de posséder une assurance (vignette d'assurance)
- > obligation de porter un casque
- > interdiction d'utiliser les pistes cyclables
- > fourniture d'un justificatif de résistance à l'utilisation de tous les composants relevant de la sécurité

Les conséquences juridiques possibles en cas de modification sont les suivantes pour les utilisateurs* :

- > infraction et amende
- > infraction pénale (§ 21 de la loi allemande sur la circulation routière : « Conduite sans permis » ; § 6 de la loi allemande sur l'assurance obligatoire : « Conduite sans assurance », renseignez-vous sur la législation en vigueur dans votre pays)

> Attention : en cas de récidive, possibilité d'inscription dans le casier judiciaire (déjà condamné !)

- > perte de la couverture d'assurance (obligation de responsabilité civile)
- > perte de la garantie légale contre les vices cachés et des droits à garantie
- > perte du permis de conduire
- > régulièrement, part de responsabilité en cas d'accident

Les conséquences juridiques possibles en cas de modification sont les suivantes pour les revendeurs* :

- > complicité de délit, participation à une infraction
- > responsabilité du vendeur engagée pour les dommages corporels et matériels
- > pas de couverture par l'assurance responsabilité civile professionnelle

* pour l'Allemagne, renseignez-vous sur la législation en vigueur dans votre pays

Traduction et réalisation graphique : Zedler-Institut
www.zedler.de
Version : 05/2023

 Ceci est la traduction des risques en cas de modification de vélos électriques 25/VAE originaux élaborés par ZIV, VSF, BIV (l'association faïtière allemande des mécaniciens-cycles) et velotech.de en collaboration avec Zedler-Institut (Risiken beim Tuning von E-Bikes 25/ Pedelecs) mises à jour en 2023. En cas de doute, la version originale allemande fait foi.



Cet ouvrage est sous licence Creative Commons. La licence complète est consultable à l'adresse <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/> ou vous pouvez envoyer un courrier à : Zedler – Institut für Fahrradtechnik und -Sicherheit GmbH, Ludwigsbürg, Internet : www.zedler.de

Les présentes lignes directrices ont été établies avec l'aide des experts des associations/entreprises suivants (par ordre alphabétique) :





AVANT LA PREMIÈRE SORTIE AVEC VOTRE VELO DE VILLE FR8

1. Avez-vous déjà conduit un vélo de transport ? Tenez compte des caractéristiques de conduite particulières d'un vélo de transport « Long John ». Débutez votre première sortie sur un terrain plat, adhérent loin de la circulation routière et utilisez le mode d'assistance le plus bas [a]! Testez petit à petit les modes d'assistance disponibles sur votre VELO DE VILLE FR8 sur une surface dégagée, à l'écart de la circulation.
3. Pour pouvoir circuler sur la voie publique, votre vélo doit être conforme aux dispositions légales, notamment en ce qui concerne l'éclairage et le transport de passagers [b]. Ces droits légaux varient d'un pays à l'autre.

Votre VELO DE VILLE FR8 est équipé pour rouler dans la circulation routière en Allemagne, en Autriche et en Suisse.

Si vous souhaitez utiliser votre VELO DE VILLE FR8 dans un autre pays, vous devrez éventuellement adapter son équipement en conséquence. Consultez votre revendeur VELO DE VILLE, qui vous renseignera sur les dispositions légales et réglementations en vigueur dans le pays dans lequel vous envisagez d'utiliser votre VELO DE VILLE FR8.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Exigences légales » dans votre manuel d'utilisation général VELO DE VILLE ou dans la notice complémentaire VAE/EPAC VELO DE VILLE.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Indications pour rouler en VELO DE VILLE FR8 ».

2. Votre VELO DE VILLE FR8 est conçu pour supporter un **poids total maximum autorisé** de 250 kg. Ce poids correspond à la somme des poids du cycliste, des passagers et/ou du chargement, des accessoires et du VELO DE VILLE FR8. Vous trouverez de plus amples informations sur la bonne répartition du poids dans le chapitre « Utilisation conforme à l'usage prévu ».

⚠ ATTENTION

Le poids ou la répartition du poids sur votre VELO DE VILLE FR8 diffère considérablement de ceux d'un vélo électrique ou d'un vélo non doté d'une assistance électrique. Le VELO DE VILLE FR8 est nettement plus lourd et long qu'un vélo ou vélo électrique classique. En raison de son poids, le VELO DE VILLE FR8 est plus difficile à garer, à pousser, à soulever et à porter qu'un vélo conventionnel.

4. La ou les batteries de votre VELO DE VILLE FR8 doivent être chargées avant sa première utilisation. Familiarisez-vous avec la manipulation et l'installation de la batterie [c]. Vérifiez avant la première sortie si la ou les batteries sont correctement installées, correctement enclenchées et fermées, voire verrouillées. Procédez également à ce contrôle avec la deuxième batterie en option.



Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « **Batterie – Démontage, montage et chargement** » dans ce manuel. Lisez absolument aussi le chapitre « **Recommandations pour un maniement correct de la batterie** » dans votre notice complémentaire VAE/EPAC VELO DE VILLE et dans la notice technique du système d'assistance électrique BOSCH.



5. Les fonctions de votre VELO DE VILLE FR8 sont activées au moyen des touches de l'unité de commande placée sur le cintre **[d]**. Familiarisez-vous avec l'ensemble des fonctions et leur affichage. Vérifiez les fonctionnalités de toutes les touches. Pour de plus amples informations, reportez-vous à la notice complémentaire VAE/EPAC VELO DE VILLE et à la notice technique du système d'assistance électrique BOSCH



6. Familiarisez-vous avec le système de freinage **[e]**. Vérifiez sur la carte d'identification du vélo que vous pouvez actionner le frein de la roue avant avec la même poignée de frein (droite ou gauche) que celle que vous utilisez habituellement. Si ce n'est pas le cas, faites intervertir les poignées de frein par votre revendeur VELO DE VILLE avant d'effectuer votre première sortie à vélo. Veillez à ce que l'affectation entre levier de frein et frein soit la même sur tous vos vélos.

L'efficacité des freins modernes **[f]** peut être très supérieure à celle des freins que vous avez eu coutume d'utiliser jusqu'à présent. N'hésitez pas à faire d'abord quelques essais de freinage sur une surface plane et adhérente, à l'écart de la circulation !

Testez petit à petit les puissances de freinage et les vitesses élevées.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « **Système de freinage** » dans votre manuel d'utilisation général VELO DE VILLE et dans la notice complémentaire VAE/EPAC VELO DE VILLE et dans les modes d'emploi éventuellement fournis par les équipementiers.

⚠ DANGER

Les freins de votre VELO DE VILLE FR8 sont toujours plus puissants que l'assistance. Si vous souhaitez juguler momentanément la poussée apportée par le moteur (par exemple pour ralentir à l'abord d'un virage), arrêtez de pédaler et freinez votre VELO DE VILLE FR8 prudemment.

Tirez le levier du frein arrière et arrêtez de pédaler. Le VELO DE VILLE FR8 s'arrête. Arrêt d'urgence ! Pour vous arrêter au plus vite, il faudra freiner, de manière dosée avec les deux freins.



7. Familiarisez-vous avec le système de changement de vitesses et son fonctionnement [a]. Faites-vous expliquer son principe par votre revendeur VELO DE VILLE et entraînez-vous à passer les vitesses dans une zone à l'écart de la circulation.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « **Systèmes de changement de vitesses** » dans votre manuel d'utilisation général VELO DE VILLE, dans la notice complémentaire VAE/EPAC VELO DE VILLE et dans les modes d'emploi éventuellement fournis par les équipementiers.



8. Veillez au réglage correct de la selle et du cintre. La selle doit être réglée de telle sorte que vous puissiez tout juste poser le talon sur la pédale quand celle-ci se trouve en position basse [b]. Vérifiez que vous pouvez encore toucher le sol avec la pointe des pieds lorsque vous êtes assis sur la selle. Votre revendeur VELO DE VILLE vous aidera à déterminer la position d'assise adéquate si votre position actuelle ne vous convient pas.

Sur les vélos de transport surtout, il faut être bien stable. Nous vous conseillons donc de régler la selle le plus bas possible, au début du moins.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « **Ajustement du vélo VELO DE VILLE au cycliste** » dans votre manuel d'utilisation général VELO DE VILLE ou dans la notice complémentaire VAE/EPAC VELO DE VILLE.



9. Votre VELO DE VILLE FR8 est équipé d'une fourche à suspension [c]. Nous vous conseillons de confier le réglage de la fourche à suspension à votre revendeur VELO DE VILLE. Un réglage incorrect de la fourche à suspension peut en effet entraîner un mauvais fonctionnement, voire une détérioration de la fourche. Il affectera dans tous les cas le comportement du vélo et ne vous permettra pas de jouir d'une sécurité de conduite maximale.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « **Fourches à suspension** » de votre manuel d'utilisation général VELO DE VILLE ainsi qu'aux modes d'emploi éventuellement fournis par les équipementiers.

10. Si votre vélo de transport VELO DE VILLE FR8 est équipé de pédales automatiques et que vous n'avez jamais utilisé de chaussures automatiques auparavant, entraînez-vous soigneusement, tout d'abord à l'arrêt, à engager et à dégager les cales des chaussures dans les pédales. Faites-vous expliquer le fonctionnement des pédales par votre revendeur VELO DE VILLE. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « **Pédales et chaussures** » dans votre manuel d'utilisation général VELO DE VILLE ainsi qu'aux modes d'emploi éventuellement fournis par les équipementiers.



11. Familiarisez-vous avec les accessoires de votre VELO DE VILLE FR8 [d] et leur montage. Demandez à votre revendeur VELO DE VILLE de vous expliquer leur fonctionnement et lisez le chapitre « Accessoires » dans ce manuel d'utilisation complémentaire. Tenez compte du manuel spécial VELO DE VILLE de ces accessoires.

12. Exercez-vous avec votre VELO DE VILLE FR8 non chargé, sans transporter d'enfants ni de passagers dans un endroit à l'écart de la circulation [e], sans autres usagers de la route jusqu'à le maîtriser correctement. Entraînez-vous aussi à prendre des virages, dans les descentes, à freiner et à freiner fortement. Puis chargez le vélo avec des objets ou des passagers, un peu plus à chaque fois.

Lisez les chapitres « Indications pour rouler en VELO DE VILLE FR8 » et « Transport de personnes et de biens sur votre VELO DE VILLE FR8 » pour de plus amples informations.

⚠ DANGER

Utilisez votre VELO DE VILLE FR8 conformément à l'usage spécifique auquel il est prévu, sinon vous risquez de soumettre le VELO DE VILLE FR8 à des contraintes excessives qui pourraient entraîner une défaillance. Les conséquences peuvent être graves et imprévisibles.

⚠ DANGER

Lorsque vous montez sur votre VELO DE VILLE FR8, faites attention à ne pas appuyer sur les pédales avant d'être assis sur la selle et à avoir le cintre bien en main, ou faites en sorte d'avoir la pédale sur laquelle vous posez le pied dans la position la plus basse. L'assistance du moteur peut se déclencher sans que vous ne vous y attendiez au moment où vous appuyez sur les pédales et votre VELO DE VILLE FR8 démarrera de manière incontrôlée.

Ne démarrez jamais avant d'avoir correctement arrimé les objets sur la surface de chargement, le porte-bagages arrière, dans la remorque pour enfants et/ou dans le casier de transport et/ou d'avoir attaché vos passagers, c'est-à-dire de les avoir équipés de ceintures de sécurité et de sangles de serrage, etc. [f]. Si le chargement glisse et si les passagers font des mouvements rapides ou brusques, le centre de gravité peut se déplacer et entraîner une situation critique. Lisez le chapitre « Transport de personnes et de biens sur votre VELO DE VILLE FR8 » et observez les informations sur votre VELO DE VILLE FR8.

N'utilisez jamais votre vélo si la tige de selle est tirée au delà du repère d'insertion minimale (MIN. INSERT, LIMIT ou STOP) indiqué sur la tige ! La tige pourrait se rompre ou le cadre être endommagé.



⚠ DANGER

De manière générale, le chargement et les passagers altèrent la conduite de votre VELO DE VILLE FR8 et rallongent la distance de freinage ! Vous devez faire particulièrement attention dans les virages et dans les descentes. Vous devez donc commencer par vous exercer à conduire et à freiner avec votre VELO DE VILLE FR8 non chargé, sans enfants ni passagers dans un endroit à l'écart de la circulation [a]. Puis augmentez progressivement le poids du chargement. Soyez particulièrement prudent et prévoyant. Lisez le chapitre « Indications pour rouler en VELO DE VILLE FR8 ».

Tenez compte du fait que votre action de freinage peut être retardée si vous roulez avec un chargement lourd [b] ou des passagers. Vous devez faire particulièrement attention dans les virages et dans les descentes surtout.

Pensez que les piétons ne s'attendent pas à un vélo avec les dimensions du VELO DE VILLE FR8 lorsque vous les abordez par l'arrière. Vous devez donc être particulièrement prudent et anticiper vos déplacements lorsque vous roulez sur des pistes communes aux cyclistes et aux piétons. Utilisez éventuellement le timbre suffisamment tôt pour signaler votre présence [c].

⚠ ATTENTION

Le VELO DE VILLE FR8 est nettement plus lourd et long qu'un vélo ou vélo électrique classique. Si nécessaire, demandez de l'aide si vous devez soulever votre VELO DE VILLE FR8, par ex. pour procéder à des réglages ou des contrôles. Pensez à ménager votre dos lorsque vous le soulevez.

Le niveau de puissance acoustique pondéré A perçu au niveau des oreilles du cycliste est inférieur à 70 dB(A).

REMARQUE

Nous vous recommandons de souscrire une police d'assurance responsabilité civile. Assurez-vous que votre assurance vous couvre pour les dommages pendant la conduite avec le vélo. Contactez votre agence d'assurance.



AVANT CHAQUE SORTIE AVEC VOTRE VELO DE VILLE FR8

Votre VELO DE VILLE FR8 a subi de nombreux contrôles lors de sa fabrication et a fait l'objet d'une vérification finale par votre revendeur VELO DE VILLE avant sa livraison.

Des modifications dans le fonctionnement de votre VELO DE VILLE FR8 pouvant intervenir lors de son transport ou ayant été effectuées à votre insu par un tiers pendant un stationnement, il est impératif que vous effectuiez les contrôles suivants avant chaque sortie :

1. Assurez-vous que les attaches rapides sur la tige de selle [d], les axes traversants ou autres fixations des roues avant et arrière et des autres composants sont correctement serrés.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « **Maniement des attaches rapides et axes traversants** » de votre manuel d'utilisation général VELO DE VILLE.

⚠ DANGER

Déposez la ou les batteries ainsi que l'écran avant d'effectuer les travaux sur votre VELO DE VILLE FR8 (par ex. inspection, réparations, montage, entretien, travaux sur le moteur). Il y a un risque de blessure en cas d'activation involontaire du système d'assistance électrique !

2. Avant de démarrer, vérifiez l'état de charge de la batterie de votre VELO DE VILLE FR8 [e]. Pour de plus amples informations, reportez-vous à la notice complémentaire VAE/EPAC VELO DE VILLE et à la notice technique du système d'assistance électrique BOSCH.
3. La batterie est-elle correctement installée dans son compartiment et correctement verrouillée ? Ne prenez jamais la route si la ou les batteries ne sont pas correctement installées dans leur compartiment ni verrouillées. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « **Batterie – Démontage, montage et chargement** » ainsi qu'à la notice technique du système d'assistance électrique BOSCH.
4. Contrôlez si les affichages de l'unité de commande sur le cintre sont complets [f]. Un message d'erreur ou une mise en garde sont-ils affichés sur l'écran ? Vérifiez avant chaque sortie que les affichages sont corrects. Ne partez en aucun cas sur votre VELO DE VILLE si un message d'erreur est affiché sur l'écran. Pour de plus amples informations, reportez-vous à la notice technique du système d'assistance électrique BOSCH.
5. Vérifiez que les connexions de la batterie, de l'unité de commande sur le cintre et du moteur sont correctement branchées. Pour de plus amples informations, reportez-vous à la notice technique du système d'assistance électrique BOSCH.



6. Vérifiez si les passagers et les objets que vous transportez sont bien arrimés. Ceci vous permet d'éviter que le chargement ne glisse. Veillez à bien centrer la charge, à la placer le plus bas possible et à bien la répartir. Avant chaque sortie, vérifiez toujours que la ceinture de sécurité [a] de votre ou des enfants que vous transportez est bien attachée.

⚠ DANGER

Ne démarrez jamais avant d'avoir correctement arrimé les objets sur la surface de chargement, le porte-bagages arrière, dans la remorque pour enfants et/ou dans le casier de transport et/ou d'avoir attaché vos passagers, c'est-à-dire de les avoir équipés de ceintures de sécurité et de sangles de serrage, etc. Si le chargement glisse et si les passagers font des mouvements rapides ou brusques, le centre de gravité peut se déplacer et entraîner une situation critique. Lisez le chapitre « Transport de personnes et de biens sur votre VELO DE VILLE FR8 » et observez les informations sur votre VELO DE VILLE FR8.

Utilisez des tapis antidérapants, de recouvrement ou d'amortissement pour transporter sûrement vos objets.

7. Vérifiez l'état des pneus et la pression de gonflage à l'avant et à l'arrière. Une pression plus élevée donnera une meilleure stabilité de conduite

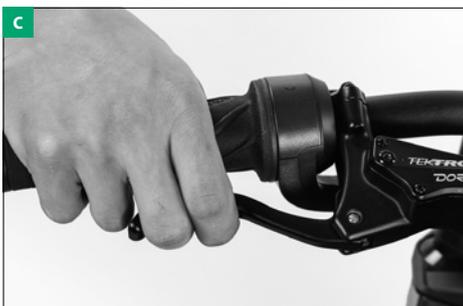
et diminuera le risque de panne. Les valeurs de pression minimale et maximale admises sont indiquées (en bar ou en PSI.) sur les flancs des pneus [b].

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « **Roues et équipement pneumatique** » de votre manuel d'utilisation général VELO DE VILLE ainsi qu'aux modes d'emploi éventuellement fournis par les équipementiers.

8. Faites tourner les deux roues librement pour vérifier l'absence de voile et de saut. Observez l'écart entre le cadre et la jante ou le pneu. La présence d'un voile peut aussi être imputable à une déchirure latérale du pneu, un axe de moyeu cassé ou une rupture de rayon.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « **Roues et équipement pneumatique** » de votre manuel d'utilisation général VELO DE VILLE ainsi qu'aux modes d'emploi éventuellement fournis par les équipementiers.

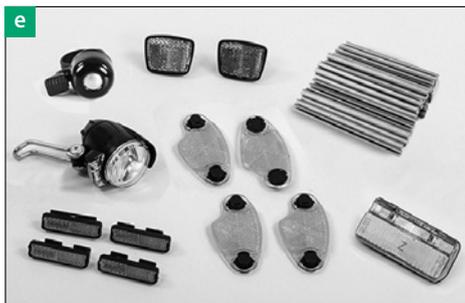
9. Faites un essai de freinage à l'arrêt, en tirant avec force les leviers de frein vers le cintre [c]. Sur les freins à disque, vous devez obtenir immédiatement un point de pression stable. Si vous ne pouvez atteindre un point de pression stable qu'après avoir actionné plusieurs fois le levier de frein, nous vous recommandons de faire vérifier le VELO DE VILLE FR8 par votre revendeur VELO DE VILLE. Les leviers de frein ne doivent pas pouvoir être tirés complètement jusqu'au cintre.





Dans le cas de freins hydrauliques, les durites ne doivent pas laisser échapper de liquide hydraulique ou de liquide de freinage ! Contrôlez également l'épaisseur des patins de freins.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « **Système de freinage** » de votre manuel d'utilisation général VELO DE VILLE ainsi qu'aux modes d'emploi éventuellement fournis par les équipementiers.



10. Touchez toutes les pièces rapportées comme par ex. le porte-bagages arrière, le casier de transport, le siège enfant en essayant de déplacer les pièces de part et d'autre sans forcer afin de vérifier qu'elles sont bien fixées. Si les composants ne sont pas bien fixés, réajustez éventuellement les composants et resserrez les vis avec précaution jusqu'à obtenir un serrage fiable des composants.

Les couples de serrage maximum des vis sont disponibles sur les composants [d] ou dans le manuel spécial VELO DE VILLE de l'accessoire concerné. En cas de doute ou si vous avez des questions, demandez conseil à votre revendeur VELO DE VILLE.



11. Pour pouvoir circuler sur la voie publique, votre vélo doit être conforme aux dispositions légales, notamment en ce qui concerne l'éclairage [e]. Ces droits légaux varient d'un pays à l'autre. Votre VELO DE VILLE FR8 est équipé pour rouler dans la circulation routière en Allemagne, en Autriche et en Suisse.

Dans tous les cas, vous vous exposez à de grands dangers si vous roulez sans éclairage ni réflecteurs dans des conditions de mauvaise visibilité et de nuit. Pour circuler sur la voie publique, votre vélo doit toujours être équipé d'un système d'éclairage homologué.

Activez votre éclairage dès la tombée de la nuit. Pensez au fait que d'autres usagers de la route peuvent éventuellement mal estimer la taille de votre VELO DE VILLE FR8, surtout s'il fait sombre.

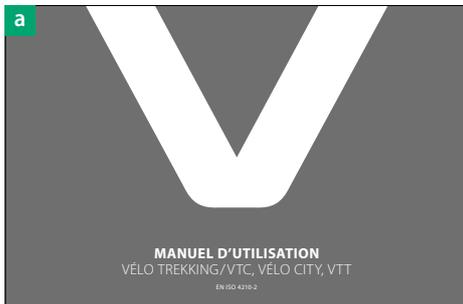
Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « **Exigences légales** » dans votre manuel d'utilisation général VELO DE VILLE.

12. Votre VELO DE VILLE FR8 est équipé d'une fourche à suspension. Appuyez-vous sur le VELO DE VILLE FR8 et vérifiez si l'enfoncement et l'extension de la fourche à suspension s'effectuent normalement.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « **Fourches à suspension** » de votre manuel d'utilisation général VELO DE VILLE ainsi qu'aux modes d'emploi éventuellement fournis par les équipementiers.

13. Avant le départ, assurez-vous que la béquille double montée est complètement repliée [f].

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « **Indications pour rouler en VELO DE VILLE FR8** ».



14. N'oubliez pas de vous munir d'un antivol chaîne, articulé pliable ou en U de qualité. Pour vous prémunir efficacement contre le vol, attachez votre VELO DE VILLE FR8 à un point fixe. Tenez éventuellement compte des prescriptions de votre assureur.

Tenez impérativement aussi compte des manuels d'utilisation détaillés VELO DE VILLE [a] et des modes d'emploi des équipementiers disponibles au téléchargement sur le site Internet de VELO DE VILLE [b].

<https://www.velo-de-ville.com/fr/service/downloads>

⚠ DANGER

- En cas de fixations mal fermées, des éléments du VELO DE VILLE FR8 peuvent se desserrer en route.
- Ajustez la pression des pneus en fonction de la charge supplémentaire. La pression de gonflage maximale figure sur le flanc du pneu.
- N'utilisez pas votre VELO DE VILLE FR8 s'il ne satisfait pas un des points de contrôle énumérés ci-dessus. En cas de doute ou si vous avez des questions, demandez conseil à votre revendeur VELO DE VILLE.

⚠ DANGER

- Les vis de fixation doivent être serrées aux couples de serrage prescrits. Utilisez une clé dynamométrique [c] et ne dépassez en aucun cas les couples de serrage maximum ! Ils figurent sur les composants, dans votre manuel d'utilisation général VELO DE VILLE, dans la notice complémentaire VAE/EPAC VELO DE VILLE et/ou dans les modes d'emploi des équipementiers.
- Votre VELO DE VILLE FR8 est très sollicité par les contraintes du terrain sur lequel vous évoluez ainsi que par les forces que vous exercez sur lui. Soumis à des charges dynamiques importantes, ses différents composants réagissent par l'usure et la fatigue. Vérifiez régulièrement si votre VELO DE VILLE FR8 présente des signes d'usure, des éraflures, des déformations, des altérations de couleur ou des fissures naissantes. Des pièces dont la durée de vie est dépassée peuvent céder subitement. Confiez régulièrement votre VELO DE VILLE FR8 à votre revendeur VELO DE VILLE pour le remplacement des pièces en question.

REMARQUE

- Si possible, retirez l'écran lorsque vous gardez votre VELO DE VILLE FR8. Ceci vous permet d'éviter de vous le faire voler et rend le VELO DE VILLE FR8 inutilisable avec l'assistance électrique.



APRÈS UNE CHUTE AVEC VOTRE VELO DE VILLE FR8

1. Vérifiez que les roues avant et arrière sont encore correctement fixées dans leurs pattes de fixation [d] et centrées par rapport au cadre et à la fourche. Faites tourner les roues avant et arrière et observez l'écart entre le cadre et la jante ou le pneu.

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux chapitres « **Système de freinage** », « **Maniement des attaches rapides et axes traversants** » et « **Roues et équipement pneumatique** » de votre manuel d'utilisation général VELO DE VILLE et/ou aux modes d'emploi des équipementiers.

2. Vérifiez la ou les batteries. Si une batterie ne peut plus être installée dans son compartiment [e] ou si elle présente des dommages, n'utilisez plus votre VELO DE VILLE FR8, au moins en mode d'assistance. Débranchez le moteur et éventuellement la batterie séparément. Une batterie endommagée peut entraîner des courts-circuits ou occasionner un arrêt brusque de l'assistance au pédalage au moment où vous en avez précisément besoin.

Si l'enveloppe extérieure d'une batterie est endommagée, de l'eau ou de l'humidité peuvent parvenir dans la batterie et provoquer un court-circuit ou un choc électrique. La batterie pourrait s'enflammer, voire exploser ! Consultez immédiatement votre revendeur VELO DE VILLE dans ces cas.



Pour de plus amples informations sur le bon maniement de la batterie, reportez-vous au chapitre « **Recommandations pour un maniement correct de la batterie** » dans votre notice complémentaire VAE/EPAC VELO DE VILLE et à la notice technique du système d'assistance électrique BOSCH.

3. Contrôlez l'écran. Toutes les fonctions sont-elles affichées normalement [f] ? Si un message d'erreur ou un avertissement est affiché, vous ne devez plus utiliser le VELO DE VILLE FR8. Le cas échéant, éteignez complètement le système, patientez au moins dix secondes et procédez à un nouveau contrôle.

Ne repartez en aucun cas sur votre VELO DE VILLE FR8 avec assistance électrique si un message d'erreur est affiché sur l'écran. Consultez immédiatement votre revendeur VELO DE VILLE dans ces cas. Pour de plus amples informations, reportez-vous à la notice technique du système d'assistance électrique.



4. Vérifiez que le cintre et la potence ne présentent ni torsion, ni début de rupture et que leur position est correcte. Vérifiez le serrage de la potence. Appuyez-vous aussi sur les poignées de frein un court instant pour contrôler le bon serrage du cintre dans la potence. Réajustez éventuellement les composants en desserrant les vis puis en les resserrant avec précaution jusqu'à obtenir un serrage fiable des composants.

En règle générale, les couples de serrage maximum à appliquer sont indiqués sur les composants eux-mêmes ou dans les notices fournies. Pour de plus amples informations, reportez-vous aux chapitres « **Ajustement du vélo VELO DE VILLE au cycliste** » et « **Jeu de direction** » de votre manuel d'utilisation général VELO DE VILLE, de la notice complémentaire VAE/EPAC VELO DE VILLE et/ou aux modes d'emploi des équipementiers.



5. Vérifiez si la chaîne ou la courroie [a] est encore engagée sur les plateaux avant et arrière ou sur les poulies avant et arrière. Si votre VELO DE VILLE FR8 est tombé du côté du dérailleur, vérifiez son fonctionnement. Demandez à une personne de soulever la roue arrière du VELO DE VILLE FR8 et passez les vitesses une à une avec précaution.



Pour de plus amples informations, reportez-vous aux chapitres « **Systèmes de changement de vitesses** », « **Chaîne – entretien et usure** » et « **Courroie d'entraînement Gates** » de votre manuel d'utilisation général VELO DE VILLE et/ou aux modes d'emploi des équipementiers.

6. Vérifiez l'alignement correct de la selle par rapport au cadre en prenant la boîte de pédalier ou le tube central [b] comme repère. Desserrez éventuellement la fixation de la tige de selle, ajustez la selle, puis resserrez la fixation.

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux chapitres « **Ajustement du vélo VELO DE VILLE au cycliste** » et « **Maniement des attaches rapides et axes traversants** » de votre manuel d'utilisation général VELO DE VILLE ainsi qu'aux modes d'emploi des équipementiers.

7. Touchez toutes les pièces rapportées comme par ex. le porte-bagages arrière, le casier de transport, le siège enfant en essayant de déplacer les pièces de part et d'autre sans forcer afin de vérifier qu'elles sont bien fixées. Si les composants ne sont pas bien fixés, réajustez éventuellement les composants et resserrez les vis avec précaution jusqu'à obtenir un serrage fiable des composants.

Les couples de serrage maximum des vis sont disponibles sur les composants eux-mêmes ou dans le manuel spécial VELO DE VILLE de l'accessoire concerné.



8. Pour terminer, vérifiez encore une fois l'état général de votre VELO DE VILLE FR8, afin de repérer d'éventuelles déformations, altérations de couleur ou fissures [c].

N'enfourchez votre VELO DE VILLE FR8 que si le contrôle de tous les points énumérés ci-dessus est satisfaisant et rentrez par le chemin le plus court en roulant très prudemment, si possible sans chargement ni passagers. Évitez d'accélérer et de freiner brusquement et ne roulez pas en danseuse. Si vous avez des doutes sur la fiabilité du VELO DE VILLE FR8, laissez-le sur place et organisez son transport avec votre revendeur VELO DE VILLE.

Arrivé chez vous, procédez encore une fois à un contrôle approfondi de votre VELO DE VILLE FR8. Réparez ou faites réparer les pièces endommagées. Demandez conseil à votre revendeur VELO DE VILLE.

⚠ DANGER

Les pièces déformées, en particulier si elles sont en aluminium, peuvent casser d'un seul coup. Vous ne devez pas essayer de les redresser, car cela aggraverait encore le risque d'accident. Ceci vaut en particulier pour la fourche, le cintre, la potence, les manivelles, la tige de selle et les pédales. En cas de doute, il est toujours préférable de faire remplacer ces composants, qui sont critiques pour votre sécurité. Demandez conseil à votre revendeur VELO DE VILLE.

⚠ DANGER

Si la courroie patine ou se détache de la poulie, cela peut signifier qu'elle est endommagée. Une courroie endommagée doit être remplacée dans les plus brefs délais. Demandez conseil à votre revendeur VELO DE VILLE.

Utilisez uniquement des pièces de rechange d'origine [d] en cas de remplacement nécessaire. Des pièces de rechange d'autres fabricants, comme par ex. des patins ou des pneus d'autres dimensions, peuvent compromettre la fiabilité du VELO DE VILLE FR8.

⚠ ATTENTION

Le VELO DE VILLE FR8 est nettement plus lourd [e] et grand qu'un vélo ou vélo électrique classique. Si nécessaire, demandez de l'aide si vous devez soulever votre VELO DE VILLE FR8, par ex. pour procéder à des réglages ou des contrôles. Pensez à ménager votre dos lorsque vous le soulevez.



TRANSPORT DE PERSONNES ET DE BIENS SUR VOTRE VELO DE VILLE FR8

Transport de biens

Votre VELO DE VILLE FR8 [a] a été spécialement conçu pour transporter des charges ainsi que des objets lourds et encombrants. Pour garantir une conduite sûre malgré un chargement (lourd), vous devez tenir compte des points suivants :



- Ne surchargez pas votre VELO DE VILLE FR8. Le **poids total maximum autorisé** est la somme des éléments suivants :

Poids du VELO DE VILLE FR8 : 75 kg

+ poids du cycliste (kg)

+ charge transportée sur le porte-bagages arrière, accessoires compris : **maximum 25 kg** (ou 27 kg en cas de montage d'un porte-bagages arrière correspondant)

+ chargement et/ou passagers, accessoires compris, p. ex. Maxi Così, sur la surface de chargement avant et/ou dans le casier de transport : **maximum 100 kg**

+ poids total de la remorque avec chargement et/ou passagers : **maximum 45 kg**

= poids total maximum autorisé 250 kg

- Veillez à bien répartir la charge sur la surface. Placez les objets lourds de préférence le plus bas possible. Veillez à centrer autant que possible le chargement et à ce qu'il ne dépasse pas sur les côtés. Sécurisez le chargement pour qu'il ne glisse pas, en utilisant des sangles par exemple [b].

- Le chargement ne doit en aucun cas faire obstacle au cintre et à la roue avant et il ne doit pas non plus dépasser sur le côté. Veillez également à ne pas entraver votre visibilité avec des objets hauts et encombrants.

DANGER

Ne démarrez jamais avant d'avoir correctement arrimé les objets sur la surface de chargement, le porte-bagages arrière et/ou dans le casier de transport, c'est-à-dire de les avoir équipés de sangles de serrage, etc. Si le chargement glisse, le centre de gravité peut se déplacer et entraîner une situation critique. Lisez le chapitre « Transport de personnes et de biens sur votre VELO DE VILLE FR8 » et observez les informations sur votre VELO DE VILLE FR8.



- Pour transporter des bagages sur ou fixés au porte-bagages arrière [c], nous vous recommandons de placer les objets à transporter dans des sacs rigides avec un centre de gravité le plus bas possible. Chargez le porte-bagages ou les sacs de manière homogène des deux côtés.

⚠ DANGER

- Rangez les objets lourds le plus bas et au maximum en direction du centre dans le casier de transport ou sur la surface de chargement. Lorsque vous répartissez les objets, veillez à charger votre VELO DE VILLE FR8 le plus uniformément possible [d+e].
- Avant de démarrer, vérifiez qu'il n'y a pas de sangles de serrage ou d'éléments des bagages qui pendent de la surface de chargement ou sortent du casier de transport. Les sangles de serrage qui pendent ou les objets non arrimés peuvent en effet se prendre dans la roue avant, influencer ou bloquer la direction de votre VELO DE VILLE FR8 et bloquer le système d'assistance.

- Tenez compte du fait que votre action de freinage est retardée quand vous roulez avec un VELO DE VILLE FR8 chargé.

⚠ DANGER

Votre VELO DE VILLE FR8 est conçu pour supporter un poids total maximum autorisé de 250 kg. Ce poids correspond à la somme des poids du cycliste, des passagers et/ou du chargement, des accessoires et du VELO DE VILLE FR8 [f]. Vous trouverez de plus amples informations sur la bonne répartition du poids dans le chapitre « Utilisation conforme à l'usage prévu ».

Avant chaque sortie, procédez à un contrôle visuel pour vérifier que le chargement est bien arrimé. Prenez pour habitude de toujours procéder aux contrôles de fonctionnement décrits dans le chapitre « Avant chaque sortie avec votre VELO DE VILLE FR8 ».

REMARQUE

Veillez noter que plus vous chargez votre vélo, plus il s'use. Vous devez donc régulièrement contrôler l'état des pièces d'usure, a minima comme décrit dans le chapitre « Calendrier d'entretien et de maintenance de votre vélo VELO DE VILLE » dans votre manuel d'utilisation général VELO DE VILLE. Dans des conditions difficiles, par exemple lorsque vous roulez sous la pluie, si la voie est sale ou si vous franchissez de grands dénivelés avec un chargement lourd, vous devrez nettement raccourcir les intervalles.



Transport de personnes

Votre VELO DE VILLE FR8 a été spécialement conçu pour transporter des charges ainsi que des objets lourds et encombrants. Votre VELO DE VILLE FR8 peut aussi transporter des enfants sur des sièges et/ou avec des systèmes de ceinture spéciaux [a].

Comme le développement physique et mental peut fortement varier entre deux enfants, les indications d'âge ne sont données qu'à titre indicatif. Dans le but de protéger vos enfants, soyez plutôt pessimiste lorsque vous évaluez leur maturité. Suivez et observez également les lois et réglementations en vigueur dans votre pays concernant le transport de passagers sur un vélo, ainsi que l'équipement de sécurité obligatoire associé.

Vous pouvez transporter des personnes sur votre VELO DE VILLE FR8 à condition de respecter les points suivants :

- Devant dans le casier de transport : maximum 2 enfants (attachés avec des ceintures 3 points) [b] âgés entre 2 et 7 ans et jusqu'à une taille maximale de 1,20 m et un poids maximal de 22 kg par enfant.
- Si vous disposez d'une fixation pour Maxi Cosi [c], vous pouvez également transporter un autre enfant de 9 mois et plus dans le Maxi Cosi. Tenez dans ce cas compte des indications du fabricant de la fixation.
- Dans la remorque pour vélo : maximum 2 enfants jusqu'à un poids total maximum de 45 kg de la remorque.

La personne qui transporte et conduit le VELO DE VILLE FR8 doit avoir au moins 16 ans.

Ces informations sont conformes aux exigences légales applicables au transport de personnes en Allemagne. Pour de plus amples informations sur le transport de personnes en France et en Suisse, reportez-vous au chapitre « **Exigences légales** ».

⚠ DANGER

- **Ne surestimez pas vos propres forces et veillez à ce que le poids du ou des passagers ne dépasse pas celui du cycliste. Sinon vous pourriez perdre le contrôle de votre VELO DE VILLE FR8 dans des situations critiques.**
- **Utilisez exclusivement les sièges enfant homologués pour votre VELO DE VILLE FR8 ou ceux achetés directement auprès de VELO DE VILLE. Respectez les indications concernant la limite d'âge et le nombre d'enfants à transporter, comme décrites plus haut dans ce chapitre.**
- **Avant chaque sortie, vérifiez la bonne fixation des ceintures de sécurité, du siège enfant et/ou de la fixation du Maxi Cosi. S'ils ne sont pas bien fixés, le siège enfant ou le Maxi Cosi pourraient se détacher.**



⚠ DANGER

- Attachez toujours le ou les enfants que vous transportez et équipez-les toujours d'un casque [d]. Ajustez la longueur des ceintures de sécurité pour qu'elles soient parfaitement ajustées à la taille des passagers. Il y a un risque d'accident si les ceintures ne sont pas assez serrées.
- Avant chaque sortie, procédez à un contrôle visuel pour vérifier que les passagers sont bien attachés. Prenez pour habitude de toujours procéder aux contrôles de fonctionnement décrits dans le chapitre « Avant chaque sortie avec votre VELO DE VILLE FR8 ».
- Les enfants n'ont le droit de monter ou de descendre du vélo qu'en présence d'une personne adulte pour les surveiller. Attacher ou détacher la ceinture de sécurité des enfants doit toujours avoir lieu avec le VELO DE VILLE FR8 bien stabilisé. Les adultes chargés de surveiller les enfants sont les seuls autorisés à attacher et détacher les ceintures de sécurité. Il est interdit de détacher une ceinture pendant la conduite.
- Si une ceinture de sécurité se détache en route, freinez prudemment et lentement avec votre VELO DE VILLE FR8. Refermez correctement les ceintures de sécurité avant de reprendre la route. Demandez éventuellement à votre revendeur VELO DE VILLE.

⚠ DANGER

- Ne partez jamais sans avoir au préalable bien attaché vos passagers dans le casier de transport ou sur le porte-bagages, c'est-à-dire de les avoir bien arrimés avec des ceintures de sécurité ou des sangles de serrage, etc. Si les passagers font des mouvements rapides ou brusques, le centre de gravité peut se déplacer et entraîner une situation critique. Lisez le chapitre « Transport de personnes et de biens sur votre VELO DE VILLE FR8 » et observez les informations sur votre VELO DE VILLE FR8.
- Précisez à l'enfant ou aux enfants que vous transportez qu'ils ne doivent en aucun cas sortir leurs bras et jambes du casier de transport ou du siège enfant quand vous conduisez. Des mouvements rapides et brusques de votre enfant vous déstabiliseront pendant que vous conduisez.
- Avant de démarrer, vérifiez qu'il n'y a pas de sangles ou de parties de vêtements qui dépassent du siège enfant ou du casier de transport. Les sangles qui dépassent ou les vêtements mal fixés pourraient se prendre dans les parties mobiles de votre VELO DE VILLE FR8 et bloquer le système d'assistance, voire même entraîner une strangulation dans le pire des cas.



⚠ DANGER

Avant de démarrer, assurez-vous que votre enfant ou les enfants que vous transportez sont suffisamment résistants pour supporter les secousses et les forces exercées pendant le trajet.

⚠ DANGER

Ne laissez jamais le ou les enfants que vous transportez sans surveillance sur le VELO DE VILLE FR8. En particulier, s'il est garé avec la béquille double, le VELO DE VILLE FR8 peut tomber.

Observez le nombre maximum indiqué de personnes à transporter sur votre VELO DE VILLE FR8. Si vous avez des doutes ou des questions, lisez plus haut dans ce chapitre ainsi que le chapitre « Utilisation conforme à l'usage prévu ».

Votre VELO DE VILLE FR8 [a] est conçu pour supporter un poids total maximum autorisé de 250 kg. Ce poids correspond à la somme des poids du cycliste, des passagers et/ou du chargement, des accessoires et du VELO DE VILLE FR8. Vous trouverez de plus amples informations sur la bonne répartition du poids dans le chapitre « Utilisation conforme à l'usage prévu ».

Tenez compte du fait que votre action de freinage est retardée quand vous roulez avec un VELO DE VILLE FR8 chargé.

REMARQUE

N'oubliez pas de sécuriser les accessoires amovibles avec un antivol en U, pliable ou chaîne de qualité lorsque vous gardez votre VELO DE VILLE FR8. Demandez conseil à votre revendeur VELO DE VILLE.

REMARQUE

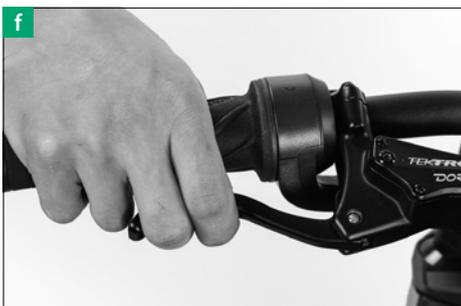
Tous les 1000 km, contrôlez la visserie de votre béquille double [b]. Graissez régulièrement les amortisseurs à gaz de la béquille double pour prévenir son usure.

Veillez noter que plus vous chargez votre vélo, plus il s'use. Vous devez donc régulièrement contrôler l'état des pièces d'usure, a minima comme décrit dans le chapitre « Calendrier d'entretien et de maintenance de votre vélo VELO DE VILLE » dans votre manuel d'utilisation général VELO DE VILLE et/ou dans la notice complémentaire VAE/EPAC VELO DE VILLE. Dans des conditions difficiles, par exemple lorsque vous roulez sous la pluie, si la voie est sale ou si vous franchissez de grands dénivelés avec un chargement lourd, vous devrez nettement raccourcir les intervalles.

INSTRUCTION DE SÉCURITÉ

Renseignez-vous auprès de votre revendeur VELO DE VILLE sur les accessoires spécifiques au transport d'enfants pour votre VELO DE VILLE FR8.

Si vous souhaitez utiliser le VELO DE VILLE FR8 dans un pays autre que l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, renseignez-vous sur la réglementation en vigueur dans ce pays. Demandez à votre revendeur VELO DE VILLE.



INDICATIONS POUR ROULER EN VELO DE VILLE FR8

Rouler avec un vélo de transport du type « Long John » [d] exige beaucoup d'adresse et de prudence.

Exercez-vous avec votre VELO DE VILLE FR8 non chargé et sans transporter de passagers dans un endroit à l'écart de la circulation, sans autres usagers de la route jusqu'à le maîtriser correctement. Entraînez-vous aussi à prendre des virages, dans les descentes, à freiner et à freiner fortement. Puis chargez le vélo avec des objets ou des passagers, un peu plus à chaque fois. Adoptez donc toujours une conduite prudente !

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « **Transport de personnes et de biens sur votre VELO DE VILLE FR8** ».

Au début surtout, exercez-vous à monter et descendre de votre VELO DE VILLE FR8. Si nécessaire, demandez à quelqu'un d'autre de vous aider jusqu'à être habitué au poids de votre VELO DE VILLE FR8.

Vous remarquerez rapidement que la direction à tringles unilatérale [e] nécessite un temps d'adaptation en ce qui concerne le comportement dans les virages de votre VELO DE VILLE FR8, surtout au début, et que le rayon de braquage est limité par rapport à un vélo électrique ou vélo normal.

Exercez-vous à rouler sur des pistes cyclables étroites et au début, poussez votre VELO DE VILLE FR8 dans les endroits les plus exigus jusqu'à vous être habitué aux dimensions de votre VELO DE VILLE FR8.

Vous vous rendrez vite compte que la maniabilité est nettement plus lente que celle d'un vélo électrique ou vélo classique. Vous devez donc adopter un comportement de conduite défensif et prévoir un grand rayon de braquage, d'évitement et de freinage sur tous vos trajets.

DANGER

Les freins de votre VELO DE VILLE FR8 sont toujours plus puissants que l'assistance. Si vous souhaitez juguler momentanément la poussée apportée par le moteur (par exemple pour ralentir à l'abord d'un virage), arrêtez de pédaler et freinez votre VELO DE VILLE FR8 prudemment.

Tirez le levier du frein arrière [f] et arrêtez de pédaler. Le VELO DE VILLE FR8 s'arrête. Arrêt d'urgence ! Pour vous arrêter au plus vite, il faudra freiner, de manière dosée avec les deux freins.

STATIONNEMENT DE VOTRE VELO DE VILLE FR8



Exercez-vous notamment aussi à monter ou descendre votre VELO DE VILLE FR8 de sa béquille. Votre VELO DE VILLE FR8 est équipé d'une béquille double. Il y a également une poignée sous la selle pour vous aider à monter le VELO DE VILLE FR8 sur sa béquille.

⚠ DANGER

Commencez par vous exercer à monter et descendre votre VELO DE VILLE FR8 de sa béquille avec un vélo non chargé, sans enfants ni passagers dans un endroit à l'écart de la circulation. Puis augmentez progressivement le poids du chargement.

Pour garer votre VELO DE VILLE FR8, procédez comme suit :

[a] Éteignez le système d'assistance.

[b] Bloquez les freins et placez-vous parallèlement à votre VELO DE VILLE FR8 du côté gauche (sans système d'assistance) de votre vélo.

[c] Avec le pied, pressez la traverse qui dépasse vers le bas jusqu'à ce que les jambes de la béquille double touchent le sol.

[d+e] Relâchez les freins, utilisez la poignée sous la selle pour tirer votre VELO DE VILLE FR8 d'un coup sec et droit vers l'arrière jusqu'à ce que votre VELO DE VILLE FR8 tienne sur la béquille double.





La roue avant n'est alors plus en contact avec le sol.

[f] Assurez-vous que votre VELO DE VILLE FR8 est bien stable. Ne vous gardez pas en descente ou sur un terrain inégal ou souple.

[g] Avant de reprendre la route, attrapez votre VELO DE VILLE FR8 des deux côtés au niveau du cintre, avec les mains prêtes à freiner sur les leviers de frein.

[h] Poussez d'un coup sec votre VELO DE VILLE FR8 tout droit vers l'avant. La béquille double se rabat vers l'arrière, contre le fond du casier de transport.

Actionnez les deux leviers de frein avant que les roues avant et arrière ne touchent le sol. Ainsi, votre VELO DE VILLE FR8 ne roulera pas involontairement.

⚠ DANGER

Ne laissez jamais le ou les enfants que vous transportez sans surveillance sur le VELO DE VILLE FR8. En particulier si votre VELO DE VILLE FR8 est garé sur la béquille double. Vos enfants risquent de se blesser. Sans oublier que votre VELO DE VILLE FR8 peut tomber et s'abîmer.

⚠ DANGER

✓ Vérifiez toujours si la béquille double est entièrement repliée **[i]** avant de partir avec votre VELO DE VILLE FR8.

✓ Tenez compte du fait que votre action de freinage est retardée si vous roulez avec un ou des passagers ou un chargement lourd. Vous devez faire particulièrement attention dans les virages et dans les descentes surtout.

✓ Tenez compte du fait que les automobilistes et d'autres usagers de la route peuvent sous-estimer votre vitesse. Portez toujours des vêtements de couleurs claires et voyantes. Soyez toujours très prévoyant quand vous circulez, et anticipez les erreurs d'appréciation possibles des autres usagers. Risque d'accident !

✓ Pensez à ce que les piétons ne s'attendent pas à un vélo avec les dimensions d'un VELO DE VILLE FR8 lorsque vous les abordez par l'arrière. Vous devez donc être particulièrement prudent et anticiper vos déplacements lorsque vous roulez sur des pistes communes aux cyclistes et aux piétons. Utilisez éventuellement le timbre suffisamment tôt pour signaler votre présence.

BATTERIE – DÉMONTAGE, MONTAGE ET CHARGEMENT



a Garez sûrement votre VELO DE VILLE FR8 sur sa béquille double.



Démontage de la batterie

[a] Garez sûrement votre VELO DE VILLE FR8 sur sa béquille double.

[b] Éteignez le système d'assistance.

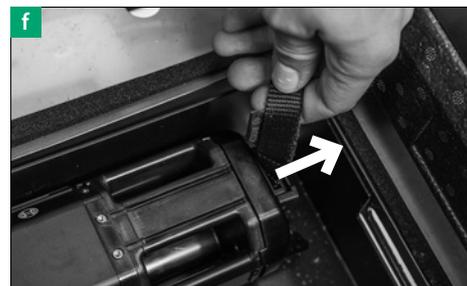
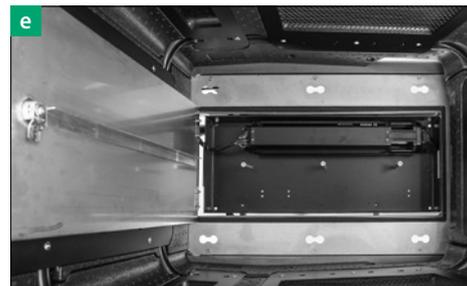
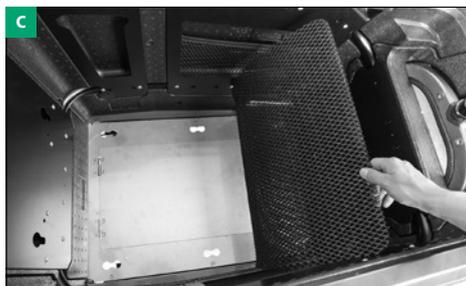
[c] Retirez le tapis antidérapant, de recouvrement ou d'amortissement du casier de transport de votre VELO DE VILLE FR8.

[d] Ouvrez la trappe de fond se trouvant dessous en utilisant la clé associée. Puis soulevez la trappe jusqu'à ce qu'elle reste ouverte.

[e] Le compartiment dessous contient une batterie lithium-ions (ou deux en option).

[f] Saisissez le nœud textile et tirez dessus en l'inclinant dans le sens de la marche. Puis soulevez la batterie avec précaution jusqu'à pouvoir sortir l'autre extrémité avec prudence de la douille de contact dans la fixation.

Pour de plus amples informations sur le bon maniement de la batterie, reportez-vous à la notice technique du système d'assistance électrique BOSCH, ainsi qu'au chapitre « **Recommandations pour un maniement correct de la batterie** » dans votre notice complémentaire VAE/EPAC VELO DE VILLE.

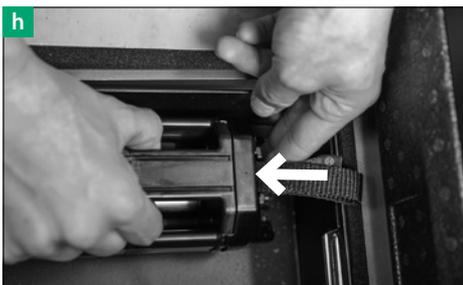




Montage de la batterie

[g] Insérez la batterie chargée en l'inclinant par le haut dans la douille de contact de la fixation. Dès qu'elle est bien branchée au système électrique de bord, installez la batterie à plat dans la fixation.

[h] Puis appuyez sur la patte avec le nœud textile dans le sens opposé à celui de la marche jusqu'à entendre le verrouillage s'engager.



[i] Fermez et verrouillez la trappe de fond. Retirez la clé et réinstallez le tapis antidérapant sur le fond du casier de transport.

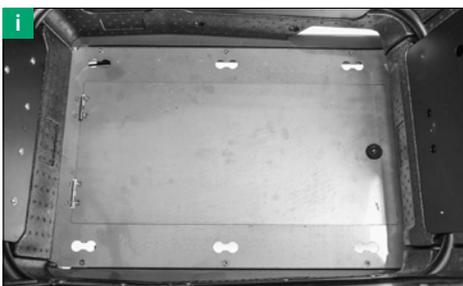
Chargement de la batterie lorsqu'elle est montée

[a] Garez sûrement votre VELO DE VILLE FR8 sur sa béquille double.

[b] Éteignez le système d'assistance.

[k] Branchez la fiche de chargement du chargeur fourni dans la prise sur la partie inférieure du tube de selle **[l]**.

[m] Assurez-vous que le câble d'alimentation du chargeur est bien branché dans la prise sur le chargeur. Puis branchez le chargeur au secteur.





n

[n] Les LED sur l'unité de commande montre l'avancement du chargement, l'état de charge de la batterie et les éventuels messages d'erreur. La durée de charge dépend de la charge résiduelle de la batterie et de la température ambiante.



o

[o] Quand la batterie est entièrement chargée, toutes les LED et l'ordinateur de bord s'éteignent. Vous pouvez alors débrancher le chargeur du secteur et du VELO DE VILLE FR8. La batterie s'éteint alors automatiquement. Réinstallez le capuchon sur la prise de chargement.



p

[p] Lorsque vous remettez le système d'assistance en marche, le VELO DE VILLE FR8 est de nouveau prêt à rouler.

Pour de plus amples informations sur le chargement de la batterie, reportez-vous au chapitre « **Recommandations pour un maniement correct de la batterie** » dans votre notice complémentaire VAE/EPAC VELO DE VILLE et à la notice technique du système d'assistance électrique BOSCH.

Chargement de la batterie lorsqu'elle est démontée

[q] Placez la batterie à plat ou debout sur une surface large non inflammable, par ex. en céramique, en verre, en ciment ou en pierre pour procéder à son chargement.



q



r



s



Ne laissez jamais la ou les batteries sans surveillance pendant leur chargement. Commencez par brancher le câble de chargement du chargeur à la prise sur la batterie [r], puis branchez le chargeur au secteur avec le câble d'alimentation.

[s] Les LED sur le chargeur et la batterie montrent l'avancement du chargement, l'état de charge de la batterie et les éventuels messages d'erreur. La durée de charge dépend de la charge résiduelle de la batterie et de la température ambiante. Quand la batterie est entièrement chargée, toutes les LED s'éteignent et le chargeur peut alors être débranché du secteur. La batterie s'éteint alors automatiquement.

Pour de plus amples informations sur le chargement de la batterie, reportez-vous au chapitre « **Recommandations pour un maniement correct de la batterie** » dans votre notice complémentaire VAE/EPAC VELO DE VILLE et à la notice technique du système d'assistance électrique BOSCH.

⚠ DANGER

Utilisez toujours le chargeur fourni [u] pour charger votre batterie [t]. N'utilisez en aucun cas le chargeur d'un autre fabricant, et ce même si la prise du chargeur est compatible avec celle de votre batterie. La batterie pourrait s'échauffer, s'enflammer, voire exploser !

⚠ DANGER

N'utilisez en aucun cas de batterie ou de chargeur défectueux. En cas de doute ou si vous avez des questions, demandez conseil à votre revendeur VELO DE VILLE.

⚠ DANGER

Chargez la batterie de préférence pendant la journée, dans un local sec équipé d'un détecteur de fumée ou d'incendie. N'effectuez pas de chargement dans votre chambre à coucher. Placez la batterie à plat ou debout sur une surface large non inflammable, par ex. en céramique ou en verre, pour procéder au chargement ! Débranchez la batterie dès que la charge est complète.

Veillez à ne jamais exposer la batterie au feu ou à la chaleur excessive. Risque d'explosion !

Veillez à ce que la batterie et le chargeur ne soient pas mouillés ou deviennent humides pendant que s'effectue le chargement, afin d'exclure tout risque de choc électrique ou de court-circuit.

Veillez à ce que la batterie ne soit pas endommagée. Évitez absolument d'ouvrir, de désassembler ou de broyer la batterie. Risque d'explosion !

Ne jetez pas votre batterie avec les ordures ménagères ! Selon la directive européenne 2006/66/CE, le vendeur d'une nouvelle batterie est tenu de reprendre l'ancienne batterie et d'assurer son élimination en bonne et due forme. En cas de doute ou si vous avez des questions, demandez conseil à votre revendeur VELO DE VILLE.

ACCESSOIRES



Vous pouvez ajouter divers accessoires à votre VELO DE VILLE FR8 pour autoriser ou faciliter le transport de personnes et de biens.

Au départ usine, le VELO DE VILLE FR8 existe dans les variantes suivantes :

- **Équipement : Flatloader [a]**
(surface de chargement, sans rails ou casier de transport)
- **Équipement : Rails [b]**
(surface de chargement avec rails, sans casier de transport)
- **Équipement : casier de transport avec siège enfant [c]**
- **Équipement : casier de transport avec siège enfant et couvercle [d]**
- **Équipement : casier de transport avec couvercle verrouillable [e]**

Pour de plus amples informations, reportez-vous au site Internet VELO DE VILLE et au manuel spécial VELO DE VILLE de l'accessoire concerné :

<https://www.velo-de-ville.com/fr/service/downloads>



INSTRUCTION DE SÉCURITÉ

■ Demandez conseil à votre revendeur VELO DE VILLE si vous avez besoin de nouveaux accessoires pour votre VELO DE VILLE FR8.



TRANSPORT DU VELO DE VILLE FR8

À cause de sa longueur et de son poids [f], il n'est pas possible de transporter votre VELO DE VILLE FR8 sur un porte-vélos classique fixé sur ou dans votre voiture.

Le transport sûr de votre VELO DE VILLE FR8 n'est possible que dans un véhicule adapté, comme un fourgon ou une remorque attelée avec surface de chargement et rampe d'accès.

Pendant un tel transport, veillez à ce que votre VELO DE VILLE FR8 soit stable et arrimé sur la surface de chargement à l'aide de sangles de serrage [g].

En cas de questions, demandez conseil à votre revendeur VELO DE VILLE.

⚠ DANGER

- Veillez à ce qu'aucun accessoire susceptible de se détacher (casiers de transport, sièges enfant, etc.) ne se trouve sur le VELO DE VILLE FR8 pendant son transport.
- Contrôlez la fixation du VELO DE VILLE FR8 avant, mais aussi régulièrement pendant le trajet. Si la fixation de votre VELO DE VILLE FR8 venait à se détacher, votre VELO DE VILLE pourrait s'abîmer, en quel cas nous ne seriez plus en sécurité sur la route.

⚠ ATTENTION

- Le VELO DE VILLE FR8 est nettement plus lourd et grand qu'un vélo ou vélo électrique normal. Si nécessaire, demandez de l'aide si vous devez soulever votre VELO DE VILLE FR8. Pensez à ménager votre dos lorsque vous le soulevez.

REMARQUE

- Pour éviter de vous blesser quand vous le soulevez, utilisez une rampe pour amener votre VELO DE VILLE FR8 sur ou dans le moyen de transport (par ex. utilitaire ou remorque).
- Tirez les leviers de frein et bloquez-les avec un élastique puissant [h] pour empêcher le VELO DE VILLE FR8 de rouler.

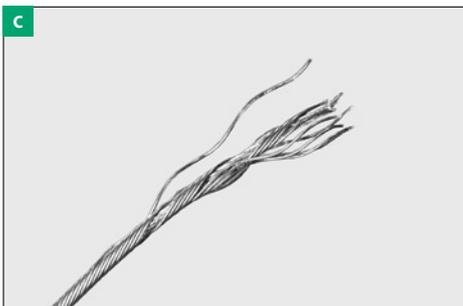


ENTRETIEN ET MAINTENANCE

À la remise de votre VELO DE VILLE FR8 par votre revendeur VELO DE VILLE, celui-ci est entièrement monté et prêt à rouler. Néanmoins, vous devrez par la suite entretenir votre VELO DE VILLE FR8 régulièrement [a] et le confier régulièrement à votre revendeur VELO DE VILLE pour des inspections périodiques. Ce n'est qu'ainsi que vous pourrez profiter du fonctionnement durable de tous les composants.



Faites subir une première inspection à votre vélo dès les 100 premiers kilomètres ou 5 à 15 heures d'utilisation, ou au bout des quatre à six semaines qui suivent l'achat. Cette première inspection du VELO DE VILLE FR8 est indispensable car, dans la période de rodage, les rayons des roues subissent un tassement et le système de changement de vitesses peut se dérégler. Ce phénomène de rodage est inévitable. Convenez avec votre revendeur VELO DE VILLE d'une date pour procéder à l'inspection de votre nouveau VELO DE VILLE FR8. Cette première inspection est cruciale pour le fonctionnement fiable et durable de votre VELO DE VILLE FR8.



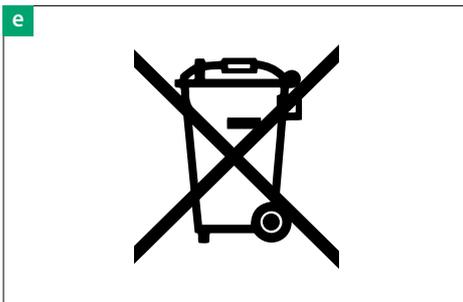
Des inspections régulières et le remplacement à temps des pièces d'usure, comme par exemple les garnitures de frein [b] ou les câbles de dérailleur et de frein [c] font partie intégrante d'une utilisation conforme à l'usage prévu et ont par conséquent une influence sur la garantie légale et la garantie contractuelle de votre VELO DE VILLE FR8.

Après la période de rodage, nous vous recommandons de faire inspecter et réviser régulièrement votre VELO DE VILLE FR8 par votre revendeur VELO DE VILLE. Si vous roulez souvent sur des routes en mauvais état ou dans des mauvaises conditions météo, les intervalles d'inspection seront plus courts.

Vérifiez aussi régulièrement que les fixations et surfaces des accessoires, et en particulier des sièges enfant et ceintures de sécurité de votre VELO DE VILLE FR8 sont intactes. C'est la seule manière de garantir le transport sûr de personnes et de marchandises.

L'hiver est un moment propice pour faire effectuer une inspection annuelle de votre VELO DE VILLE FR8, car votre revendeur VELO DE VILLE est généralement plus disponible dans cette période.

S'il n'y a plus de pièces de rechange d'origine disponibles pour effectuer une réparation, tenez compte des « Lignes directrices applicables au remplacement des composants sur les vélos électriques / VAE avec marquage CE de 250 watts à assistance au pédalage jusqu'à 25 km/h » dans le chapitre « **Lignes directrices** ». En cas de questions, demandez conseil à votre revendeur VELO DE VILLE.



f

INTERVALLES D'INSPECTION – ESPACES PRÉVUS POUR LES CACHETS

<p>1^{re} inspection Au plus tard au bout de 100 kilomètres, soit 5 heures de service, ou après trois mois à compter de la date de vente</p> <p>N° d'ordre: _____ Date: _____ Kilométrage parcouru: _____</p> <p><input type="checkbox"/> Tous les travaux de maintenance nécessaires ont été effectués (voir calendrier d'entretien et de maintenance de votre vélo VELO DE VILLE), pièces remplacées ou réparées.</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>Cachet et signature du revendeur VELO DE VILLE</p>	<p>2^e inspection Au plus tard au bout de 500 kilomètres ou après un an</p> <p>N° d'ordre: _____ Date: _____ Kilométrage parcouru: _____</p> <p><input type="checkbox"/> Tous les travaux de maintenance nécessaires ont été effectués (voir calendrier d'entretien et de maintenance de votre vélo VELO DE VILLE), pièces remplacées ou réparées.</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>Cachet et signature du revendeur VELO DE VILLE</p>
---	--

⚠ DANGER

Les révisions et les réparations sont des tâches délicates et complexes qui devraient être confiées à un revendeur VELO DE VILLE. Des inspections effectuées de manière négligente ou non professionnelle peuvent entraîner une défaillance de certains organes de votre VELO DE VILLE FR8. Effectuez uniquement les travaux pour lesquels vous disposez des connaissances techniques nécessaires ainsi que de l'outillage approprié (par ex. une clé dynamométrique avec ses douilles).

Utilisez uniquement des pièces de rechange d'origine [d] en cas de remplacement nécessaire. Des pièces de rechange d'autres fabricants, comme par ex. des patins ou des pneus d'autres dimensions, peuvent compromettre la fiabilité du VELO DE VILLE FR8. Risque d'accident ! La conformité CE et votre garantie deviennent également caduques.

Si la batterie a atteint le terme de sa durée de vie, vous ne devez en aucun cas la jeter avec les ordures ménagères [e]. Remettez la batterie usagée au vendeur de votre nouvelle batterie. Pour de plus amples informations, reportez-vous à la notice technique du système d'assistance électrique. Demandez à votre revendeur VELO DE VILLE.

⚠ ATTENTION

Pendant le trajet et l'entretien, ne passez pas vos mains ou bras dans ou sur des roues avant ou arrière ou des disques de frein en rotation.

REMARQUE

Tous les 1000 km, contrôlez la visserie de votre béquille double. Graissez régulièrement les amortisseurs à gaz de la béquille double pour prévenir son usure. Faites également vérifier l'amortisseur à gaz du couverte anti-pluie.

INSTRUCTION DE SÉCURITÉ

Observez et suivez les instructions du chapitre « Calendrier d'entretien et de maintenance [f] de votre vélo VELO DE VILLE » dans le manuel d'utilisation général VELO DE VILLE et dans les modes d'emploi éventuellement fournis par les équipementiers.

Dans l'intérêt de votre sécurité, amenez le VELO DE VILLE FR8 à votre revendeur VELO DE VILLE pour une première inspection au bout de 100 à 300 km, soit 5 à 15 heures de service, ou après quatre à six semaines, au plus tard cependant après les trois mois qui suivent l'achat.

EXIGENCES LÉGALES

Si vous roulez sur des routes publiques avec votre VELO DE VILLE FR8, celui-ci doit être conforme à la législation nationale en vigueur !

Le tableau ci-après ne cite que les exigences relatives au transport de personnes avec des vélos de transport et utilitaires. Pour de plus amples informations sur la circulation sur route, reportez-vous au chapitre « **Exigences légales** » dans votre manuel d'utilisation général VELO DE VILLE.

INSTRUCTION DE SÉCURITÉ

Avant de partir, lisez les chapitres « Transport de personnes » et « Utilisation conforme à l'usage prévu » et observez les indications qu'ils contiennent.

INSTRUCTION DE SÉCURITÉ

Si vous voulez acheter ou utiliser votre VELO DE VILLE FR8 dans des pays autres que les deux cités, demandez les règles s'appliquant dans ce pays à votre revendeur VELO DE VILLE.

	France ¹	Suisse ²
Transport de personnes sur des vélos utilitaires construits et aménagés pour transporter des personnes	<ul style="list-style-type: none">▪ Aucune restriction concernant le nombre et l'âge des passagers▪ Les enfants âgés de moins de 5 ans doivent voyager dans un siège muni soit d'une courroie d'attache, soit d'au moins une poignée et de deux repose-pied▪ Le poids total maximum autorisé du vélo doit être observé	<ul style="list-style-type: none">▪ 2 enfants maximum sur les places assises protégées▪ en plus maximum 1 enfant sur un siège enfant sûr▪ Le poids total maximum autorisé du vélo doit être observé▪ Tenez compte des restrictions cantonales concernant l'âge maximum de l'enfant
Remorque	<ul style="list-style-type: none">▪ Aucun article du code de la route ne régit cette pratique. Mais attention les enfants de moins de 12 ans devront porter un casque▪ 50 % du poids à vide du véhicule tracteur La largeur totale ne saurait dépasser 1 m	<ul style="list-style-type: none">▪ 2 enfants maximum▪ 45 kg maximum pour le poids total de la remorque
Âge minimum du conducteur	Aucune information réglementaire	16 ans

¹ Source : Article R312-2 du code de la route, https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074228/LEGISCTA000006159578/#LEGISCTA000006159578

² Source : Art. 63 VRV, https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1962/1364_1409_1420/fr

RESPONSABILITÉ POUR DÉFAUT D'UNE QUALITÉ ASSURÉE ET GARANTIE

Votre VELO DE VILLE FR8 a été fabriqué avec soin et vous a été normalement remis entièrement assemblé par votre revendeur VELO DE VILLE.

Pendant les deux premières années suivant l'achat, vous bénéficiez d'une garantie légale de conformité de deux ans. Si vous deviez déceler un vice matériel, adressez-vous à votre revendeur VELO DE VILLE comme interlocuteur.

Pour permettre un traitement convenable de votre demande de garantie, il est nécessaire que vous présentiez le justificatif d'achat, la carte d'identification du vélo et les justificatifs des inspections. Conservez ces documents soigneusement.

Pour garantir un fonctionnement durable et fiable de votre VELO DE VILLE FR8, vous devez uniquement l'utiliser conformément à l'usage spécifique auquel il est destiné (voir les chapitres « **Utilisation conforme à l'usage prévu** » et « **Avant la première sortie avec votre VELO DE VILLE FR8** »). Tenez compte des limites de poids autorisé indiquées sur la carte d'identification de votre vélo. Vous devez en outre respecter les consignes de montage des fabricants (en particulier concernant les couples de serrage des vis), ainsi que les intervalles d'entretien prescrits.

Veillez à effectuer les contrôles et les travaux énumérés dans ce manuel de votre vélo de transport VELO DE VILLE FR8 et dans les modes d'emploi éventuellement fournis par les équipementiers (voir le

chapitre « **Calendrier d'entretien et de maintenance de votre vélo VELO DE VILLE** » dans votre manuel d'utilisation général VELO DE VILLE), voire à remplacer, en cas de nécessité, les composants importants pour votre sécurité comme le cintre, les freins, etc.

DANGER

La pose de certains accessoires peut affecter considérablement les caractéristiques de votre VELO DE VILLE FR8. En cas de doute ou si vous avez des questions, demandez conseil à votre revendeur VELO DE VILLE.

INSTRUCTION DE SÉCURITÉ

Cette réglementation concerne uniquement les pays qui ont ratifié le projet de loi de l'UE, comme par exemple la République Fédérale d'Allemagne. Renseignez-vous sur la réglementation en vigueur dans le pays où vous vous trouvez.

Remarques concernant l'usure

Certains composants de votre VELO DE VILLE FR8 sont soumis à une usure, de par la nature même de leur fonction. La vitesse et le degré d'usure dépendent de l'entretien et de la maintenance auxquelles le VELO DE VILLE FR8 est soumis ainsi que des conditions de son utilisation (kilométrage, déplacements

sous la pluie, encrassement, exposition à un environnement salin, etc.). Des composants peuvent aussi connaître une usure accrue si votre VELO DE VILLE FR8 est souvent ou toujours garé en extérieur. Une maintenance et un entretien réguliers augmentent la durée de vie du vélo. Cependant ils n'empêchent pas l'usure mais la retardent seulement et ne dispensent pas de remplacer les pièces listées ci-dessous, une fois atteinte leur limite d'usure.

En font partie :

- Batterie
- Chaîne de transmission ou courroie
- Plaquettes / patins de frein
- Liquide de frein (DOT ou huile minérale)
- Disques de frein
- Joints des amortisseurs à gaz de la couverture anti-pluie
- Amortisseur à gaz sur la béquille double
- Poignées en caoutchouc
- Câbles/connexions
- Plateaux
- Feux d'éclairage
- Rembourrage de l'assise du siège enfant, qui peut être accroché et vissé dans le casier de transport
- Pneus
- Pignons
- Dossieret
- Housse de selle
- Câbles de changement de vitesses
- Gaines de câbles de changement de vitesses
- Galets de dérailleur
- Lubrifiants et huile
- Chambres à air

CONDITIONS DE GARANTIE AT ZWEIRAD GMBH

Article 1 : Garantie légale

- 1.1. Le fabricant accorde une garantie au premier propriétaire du vélo.
- 1.2. La garantie prend fin comme stipulé dans les articles 4 et 6
- 1.3. La garantie n'est pas cessible.
- 1.4. Les demandes de prise en charge de la garantie doivent obligatoirement être adressées au revendeur ou auprès d'un atelier technique agréé en présentant le bon de garanti dûment complété.

Article 2 : Durée de la garantie

- 2.1. La garantie est accordée pour une durée de 2 ans à partir de la date d'achat.

Article 3 : Garantie contractuelle

- 3.1. Au-delà de la durée de garantie légale, le fabricant accorde une garantie contractuelle sur le cadre du vélo. Sous réserve de l'article 3.2, la durée de garantie est de :
 - 10 ans pour les cadres en acier
 - 5 ans pour les cadres en aluminium

- 3.2. Les conditions préalables à la prise en charge de la garantie sont les suivantes :
 - carte d'identification du vélo en annexe au manuel d'utilisation dûment remplie
 - respect des inspections périodiques prescrites dans le manuel d'utilisation.

Article 4 : Exclusions de garantie

- 4.1. La garantie est exclue en cas :
 - a) de dégâts consécutifs à un accident, utilisation non conforme à l'usage prévu du vélo et/ou utilisation incorrecte ou négligente
 - b) d'insuffisance ou de défaut d'entretien tel que mentionné dans le présent manuel d'utilisation.
 - c) de non-respect des intervalles d'inspection prescrits.
 - d) de réparations non effectuées par un professionnel.
 - e) d'un montage ultérieur de pièces de rechange ne correspondant pas aux spécifications techniques du vélo ou mal montées.
- 4.2. La responsabilité du fabricant est également expressément exclue pour les dommages résultant :
 - a) du réglage incorrect du cintre, des freins, de la selle, de la tige de selle, du dérailleur
 - b) du remplacement trop tardif (hors temps prescrit) de pièces détachées telles que les câbles de frein, de passage de vitesses, de plaquettes de frein, pneus, chaîne, pignons

- c) d'usure normale
- d) d'influences climatiques, comme usure naturelle de la peinture et rouille de chrome.

Article 5 : Portée de la garantie

- 5.1. Pendant la durée de garantie, tous les défauts matériels ou de construction constatés par le fabricant sont réparés ou remplacés à titre gratuit. Le fabricant décide de l'action effectuée.
- 5.2. Pendant la durée prolongée de la garantie contractuelle, le fabricant met à disposition un cadre de vélo à titre gratuit. Les frais de montage et démontage, ainsi que les éventuels frais de transport sont à la charge du propriétaire du vélo.

Article 6 : Prise en charge et mise en œuvre de la garantie

- 6.1. Les demandes de prise en charge dans le cadre de la présente garantie doivent être signalées auprès du revendeur immédiatement après constatation du vice.
- 6.2. Le revendeur doit se voir remettre le justificatif d'achat (facture) ainsi que le manuel d'utilisation avec le carnet de maintenance.

CARTE D'IDENTIFICATION DU VÉLO

Fabricant	AT Zweirad GmbH
N° de série	_____
Modèle	_____
N° du cadre	_____
Système de propulsion	_____
<input type="checkbox"/> Moteur sur roue avant	<input type="checkbox"/> Moteur au niveau du pédalier
<input type="checkbox"/> Moteur sur roue arrière	
Modèle de batterie	_____
N° de clé	_____
Tension (volt)	_____
Ampères-heures (AH)	_____
Capacité (Watt heures)	_____
Fourche à suspension (constructeur/modèle)	_____
– N° de série	_____
Forme de cadre	_____
Taille du cadre	_____
Taille de roue ou de pneu	_____
Couleur	_____
Numéro du cadre	_____

(Conseil à l'attention du revendeur VELO DE VILLE : faites une photocopie de la carte d'identification du vélo et du protocole de remise et conservez ces documents dans le fichier du client ; envoyez évent. également une copie au constructeur. Demandez au client de confirmer par écrit, grâce à sa signature du protocole de remise, le transfert de ses données personnelles au constructeur.)

Utilisation conforme à l'usage prévu

Utilisation conformément à

Vélos de transport de type « Long John »

Convient au transport de personnes et de biens

Poids total maximum autorisé : 250 kg

Poids du VELO DE VILLE FR8 (poids à vide) : 75 kg

+ poids du cycliste (kg)

+ charge transportée sur le porte-bagages arrière,
accessoires compris : **maximum 25 kg**
(ou 27 kg en cas de montage d'un porte-bagages arrière correspondant)

+ chargement et/ou passagers, accessoires compris,
p. ex. Maxi Cosi, sur la surface de chargement
avant ou dans le casier de transport : **maximum 100 kg**

+ poids total de la remorque avec chargement et/ou passagers : **maximum 45 kg**

Siège enfant autorisé sur le porte-bagages arrière : oui non
(voir marquage)

Remorque (pour enfants) autorisée : oui

Leviers de frein – affectation des freins

Levier de droite : Frein de roue avant Frein de roue arrière

Levier de gauche : Frein de roue avant Frein de roue arrière

DANGER

Lisez au moins les chapitres « Utilisation conforme à l'usage prévu », « Avant la première sortie avec votre VELO DE VILLE FR8 » et « Avant chaque sortie avec votre VELO DE VILLE FR8 » dans ce manuel d'utilisation complémentaire VELO DE VILLE pour le vélo de transport FR8.

Cachet et signature du revendeur VELO DE VILLE

PROTOCOLE DE REMISE

La remise au client du vélo de transport VELO DE VILLE FR8 décrit plus haut a été faite après le montage final prêt à l'utilisation et après vérification des fonctions énumérées ci-après (les travaux supplémentaires nécessaires sont entre parenthèses).

- Batterie partiellement chargée Éclairage
- Freins avant et arrière
- Éléments de suspension (adaptés au client)
- Roues (absence de voile/tension des rayons/pression de gonflage)
- Cintre/potence (contrôle de position/vissage avec clé dynamométrique)
- Pédales (évent. ajustement du seuil de déclenchement)
- Selle/tige de selle (hauteur de selle et position réglées à la taille du client et contrôlées avec clé dynamométrique)
- Dérailleurs (vis de butées !) Moteur/écran
- Fixations des composants (contrôle avec clé dynamométrique)
- Autres travaux effectués

Parcours d'essai réalisé

Revendeur
VELO DE VILLE _____

Rue _____

Code postal/localité _____

Tél./Fax _____

E-mail _____

Date de remise, cachet,
signature du
revendeur VELO DE VILLE _____

Par sa signature, le client confirme avoir reçu le vélo de transport VELO DE VILLE FR8 et les documents d'accompagnement énumérés ci-après dans un état réglementaire de bonne marche et avoir été instruit sur la manipulation du vélo de transport VELO DE VILLE FR8.

Traduction du manuel d'utilisation original du vélo de transport VELO DE VILLE FR8

Notices supplémentaires

- Système de freinage Assistance électrique Batterie
- Fourche à suspension Système de pédales
- Tige de selle, potence Système de changement de vitesses
- Manuel d'utilisation général du vélo Autres
- Notice technique du système d'assistance électrique

Nom du client _____

Rue _____

Code postal/localité _____

Tél./Fax _____

E-mail _____

Lieu, date _____

Signature _____

Par la présente, j'accepte expressément que mes données mentionnées ci-dessus soient stockées par le revendeur VELO DE VILLE et transmises au fabricant pour pouvoir être contacté directement par ex. en cas de rappel. Les données ne sont pas transmises à des tiers ou utilisées autrement.

Signature client _____

INTERVALLES D'INSPECTION – ESPACES PRÉVUS POUR LES CACHETS

1^{re} inspection

Au plus tard au bout de 100 kilomètres, soit 5 heures de service, ou après trois mois à compter de la date de vente

N° d'ordre : _____

Date : _____

Kilométrage parcouru : _____

- Tous les travaux de maintenance nécessaires ont été effectués (voir calendrier d'entretien et de maintenance de votre vélo VELO DE VILLE) ; pièces remplacées ou réparées :

Cachet et signature du revendeur VELO DE VILLE :

2^e inspection

Au plus tard au bout de 500 kilomètres ou après un an

N° d'ordre : _____

Date : _____

Kilométrage parcouru : _____

- Tous les travaux de maintenance nécessaires ont été effectués (voir calendrier d'entretien et de maintenance de votre vélo VELO DE VILLE) ; pièces remplacées ou réparées :

Cachet et signature du revendeur VELO DE VILLE :

3^e inspection

Au plus tard au bout de 1500 kilomètres ou après deux ans

N° d'ordre : _____

Date : _____

Kilométrage parcouru : _____

- Tous les travaux de maintenance nécessaires ont été effectués (voir calendrier d'entretien et de maintenance de votre vélo VELO DE VILLE) ; pièces remplacées ou réparées :

Cachet et signature du revendeur VELO DE VILLE :

4^e inspection

Au plus tard au bout de 2500 kilomètres ou après trois ans

N° d'ordre : _____

Date : _____

Kilométrage parcouru : _____

- Tous les travaux de maintenance nécessaires ont été effectués (voir calendrier d'entretien et de maintenance de votre vélo VELO DE VILLE) ; pièces remplacées ou réparées :

Cachet et signature du revendeur VELO DE VILLE :

5^e inspection

Au plus tard au bout de 3500 kilomètres ou après quatre ans

N° d'ordre : _____

Date : _____

Kilométrage parcouru : _____

- Tous les travaux de maintenance nécessaires ont été effectués (voir calendrier d'entretien et de maintenance de votre vélo VELO DE VILLE) ; pièces remplacées ou réparées :

Cachet et signature du revendeur VELO DE VILLE :

6^e inspection

Au plus tard au bout de 4500 kilomètres ou après cinq ans

N° d'ordre : _____

Date : _____

Kilométrage parcouru : _____

- Tous les travaux de maintenance nécessaires ont été effectués (voir calendrier d'entretien et de maintenance de votre vélo VELO DE VILLE) ; pièces remplacées ou réparées :

Cachet et signature du revendeur VELO DE VILLE :

7^e inspection

Au plus tard au bout de 5500 kilomètres ou après six ans

N° d'ordre : _____

Date : _____

Kilométrage parcouru : _____

- Tous les travaux de maintenance nécessaires ont été effectués (voir calendrier d'entretien et de maintenance de votre vélo VELO DE VILLE) ; pièces remplacées ou réparées :

Cachet et signature du revendeur VELO DE VILLE :

8^e inspection

Au plus tard au bout de 6500 kilomètres ou après sept ans

N° d'ordre : _____

Date : _____

Kilométrage parcouru : _____

- Tous les travaux de maintenance nécessaires ont été effectués (voir calendrier d'entretien et de maintenance de votre vélo VELO DE VILLE) ; pièces remplacées ou réparées :

Cachet et signature du revendeur VELO DE VILLE :

9^e inspection

Au plus tard au bout de 7500 kilomètres ou après huit ans

N° d'ordre : _____

Date : _____

Kilométrage parcouru : _____

- Tous les travaux de maintenance nécessaires ont été effectués (voir calendrier d'entretien et de maintenance de votre vélo VELO DE VILLE) ; pièces remplacées ou réparées :

Cachet et signature du revendeur VELO DE VILLE :

10^e inspection

Au plus tard au bout de 8500 kilomètres ou après neuf ans

N° d'ordre : _____

Date : _____

Kilométrage parcouru : _____

- Tous les travaux de maintenance nécessaires ont été effectués (voir calendrier d'entretien et de maintenance de votre vélo VELO DE VILLE) ; pièces remplacées ou réparées :

Cachet et signature du revendeur VELO DE VILLE :

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

CE - Déclaration de Conformité

VELOÖBVILLE

Constructeur AT Zweirad GmbH
Zur Steinkuhle 2 | 48341 Altenberge | Allemagne
+49 (0) 2505 9305 0

Le fabricant déclare par la présente que le produit portant la désignation de type comme indiqué sur le côté droit, est conforme dans sa construction aux exigences en vigueur des directives communautaires applicables figurant ci-dessous au moment de ladite déclaration.

Directive relative aux machines - 2006/42/CE
Directive de compatibilité électromagnétique - 2014/30/CE
Directive basse tension - 2014/35/CE
Directive RoHS - 2011/65/CE
2012/19/UE Déchets d'équipements électriques et électroniques (directive DEEE)

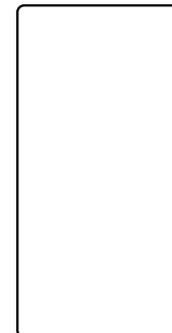
Les normes suivantes ont été appliquées:
DIN EN ISO 12100, DIN EN 15194:2017, EN ISO 4210-2:2015, EN 11243:2016,
DIN EN 20607, DIN EN 17404 (Projet)

Toute modification du produit non accordée par nous entraîne automatiquement l'annulation de la présente déclaration de conformité.

Mandaté pour les documentations techniques
Dimitri Ganser
AT Zweirad GmbH | Zur Steinkuhle 2
48341 Altenberge - Allemagne



Dimitri Ganser
Responsable de la documentation CE
Altenberge, 22.05.2023



VELO DE VILLE

AT Zweirad GmbH
Zur Steinkuhle 2
48341 Altenberge
Téléphone : +49 (0) 2505 93 05 0
Fax : +49 (0) 2505 93 05 900
E-mail : info@velo-de-ville.com
www.velo-de-ville.com

Votre revendeur VELO DE VILLE :

